

## Ruptures politiques et mutations comptables au bailliage d'Hesdin en Artois au XIV<sup>e</sup> siècle

Jean-Baptiste Santamaria

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/423>

ISSN : 1775-3554

**Éditeur**

IRHiS-UMR 8529

**Référence électronique**

Jean-Baptiste Santamaria, « Ruptures politiques et mutations comptables au bailliage d'Hesdin en Artois au xiv<sup>e</sup> siècle », *Comptabilités* [En ligne], 2 | 2011, mis en ligne le 23 avril 2014, consulté le 16 juin 2020. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/423>

---

Ce document a été généré automatiquement le 16 juin 2020.

Tous droits réservés

---

# Ruptures politiques et mutations comptables au bailliage d'Hesdin en Artois au XIV<sup>e</sup> siècle

Jean-Baptiste Santamaria

---

## Introduction

- 1 Au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, les comptes des bailliages d'Artois subissent une transformation profonde : à la fin du principat de Mahaut d'Artois ils sont tenus par des baillis, sous forme de rouleaux de parchemin remis en trois termes annuels à un groupe instable de contrôleurs, et servent à alimenter le compte d'un receveur général d'Artois. À la fin du siècle, ils sont tenus par des receveurs toujours sur parchemin mais sous forme de gros registres annuels qui, remis à la Chambre des comptes de Lille, alimentent la comptabilité du receveur général de toutes les finances du duc de Bourgogne. L'étude du bailliage d'Hesdin permet, en raison de l'état de conservation de la série, de suivre les mutations codicologiques d'un compte domanial, en particulier au cours de plusieurs phases de changements politiques et administratifs, particulièrement nombreux en Artois, et ce bien avant l'instauration de la Chambre des comptes de Lille en 1386. La présente enquête couvre cette période de mutation, allant de 1324 à 1391, et s'appuie sur l'étude de 39 comptes conservés à Arras<sup>1</sup> et Lille<sup>2</sup> ; incomplète sur un plan sériel, elle laisse également de côté la période 1347-1352, pour laquelle les comptes conservés sont des copies réalisées à la Chambre des comptes de Paris. Les comptes exploités constituent par ailleurs des années complètes, soit trois termes jusque 1385, un compte annuel ensuite. La confrontation d'années entières permet en particulier d'évaluer l'évolution de la quantité de parchemin employée.
- 2 Il s'agit donc de comprendre les logiques ayant conduit à l'élaboration progressive d'un compte-livre, en allant au-delà de la simple constatation d'une tendance générale entre XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle : d'une part en remplaçant l'étude codicologique, réalisée de la manière la plus précise possible, dans le cadre des transformations politiques, institutionnelles

et sociales, d'autre part en mettant en rapport forme comptable, réalité de la gestion de la caisse et coûts d'élaboration. C'est pourquoi il faudra nous intéresser à la figure du clerc comptable, véritable artisan du compte. Mais plus encore, c'est la question de la finalité du compte que pose cette transformation : pièce de contrôle, document d'archives, moyen de règlement financier entre manieurs d'argent ?

- 3 Notre interrogation sera donc la suivante : en quoi les transformations matérielles, codicologiques, témoignent-elles d'une modification de la fonction du compte au sein de la principauté artésienne ? Dans ce cadre, il faudra nous interroger sur les examinateurs pour lesquels ces comptes furent réalisés. La notion de réception, voire d'esthétique de la réception définie par Hans Robert Jauss, sera donc l'un des fils conducteurs de cette analyse<sup>3</sup>.

Fig. 1 : corpus des comptes du bailliage d'Hesdin utilisés dans cette étude<sup>4</sup>

Cote actuelle	Date de début d'exercice	Date de fin d'exercice
A 436-1	Toussaint 1324	Chandeleur 1325
A 438-2	Chandeleur 1325	Ascension 1325
A 441-4	Ascension 1325	Chandeleur 1325
A 602-5	Toussaint 1340	Chandeleur 1341
A 604-3	Chandeleur 1341	Ascension 1341
A 606 3	Ascension 1341	Toussaint 1341
A 651-1 (incomplet)	Ascension 1346	Toussaint 1346
A 654-2	Toussaint 1346	Chandeleur 1347
A 655-5	Chandeleur 1347	Ascension 1347
B 15 272-1	Ascension 1358	Toussaint 1358
B 15 272-2	Toussaint 1358	Chandeleur 1359
B 15 272-3	Chandeleur 1359	Ascension 1359
B 15 274-1	Ascension 1366	Toussaint 1366
B 15 274-2	Toussaint 1366	Chandeleur 1367
B 15 274-3	Chandeleur 1367	Ascension 1367
B 15 274-4	Ascension 1367	Toussaint 1367
B 15 275-1	Toussaint 1367	Chandeleur 1368
B 15 275-2	Chandeleur 1368	Ascension 1368

B 15 275-3	Ascension 1368	Toussaint 1368
B 15 275-4	Toussaint 1368	Chandeleur 1369
B 15 275-5	Chandeleur 1369	Ascension 1369
B 15 276	Ascension 1369	Toussaint 1369
B 15 283-1	Chandeleur 1381	Ascension 1381
B 15 283-2	Ascension 1381	Toussaint 1381
B 15 283-3	Toussaint 1381	Chandeleur 1382
B 15 284-1	Chandeleur 1382	Ascension 1382
B 15 284-2	Ascension 1382	Toussaint 1382
B 15 824-3	Toussaint 1382	Chandeleur 1383
B 15 285-1	Chandeleur 1383	Ascension 1383
B 15 285-2	Ascension 1383	Toussaint 1383
B 15 285-3	Toussaint 1383	Chandeleur 1384
B 15 286-1	Chandeleur 1384	Ascension 1384
B 15 286-2	Ascension 1384	Toussaint 1384
B 15 286-3	Toussaint 1384	Chandeleur 1385
B 15 287	Ascension 1385	24 juin 1386
B 15 288	25 juin 1386	24 juin 1387
B 15 289	25 juin 1387	24 juin prolongé au 1 <sup>er</sup> septembre 1388
B 15 290	1 <sup>er</sup> septembre 1388	24 juin 1389
B 15 291	25 juin 1389	24 juin 1390
B 15 292	25 juin 1390	24 juin 1391

## La longue construction du livre comptable (nature des supports, reliure, volume et formats)

### Du rouleau au registre : la marche de l'histoire codicologique ?

- 4 En Artois, les comptes de bailliages étaient tenus en rouleau dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Comme l'a montré Bernard Delmaire, on utilisait cependant déjà les registres pour les comptes du receveur général d'Artois, qui retranscrivait d'ailleurs le détail des comptes des bailliages<sup>5</sup>. Les comptes en rouleau des bailliages constituaient donc un document d'une importance relative pour les archives et, de toute manière, les baillis étaient responsables de leurs finances devant le receveur général, bien plus que devant le prince.
- 5 Le basculement des rouleaux aux registres se fit à Hesdin entre l'Ascension 1347 et l'Ascension 1358. La question de la forme des comptes originaux en 1347-1353 dont nous est restée une copie en registres, intéresse évidemment cette analyse. Il est en tout cas attesté que dans d'autres bailliages, comme celui d'Avesnes, les rouleaux étaient encore utilisés en 1349, dans des comptes rendus pour le roi<sup>6</sup>. Il est en tout cas clair que la période correspondant à ce basculement est celle d'une mainmise de la monarchie, directe en 1348-1349, puis par le biais de Jeanne de Boulogne. Nous le verrons, des causes plus financières expliquent ce basculement, si l'on s'en rapporte au bilan des comptes.

### Volume des comptes

- 6 Le premier compte étudié, pour la Chandeleur 1325, comporte 5 folios, et les comptes en rouleaux font en moyenne 6 folios<sup>7</sup>. Les comptes en registres des années 1358-1385 en comportent de 8 à 20, en moyenne 12,5 folios. Les derniers comptes courant entre 1385 et 1391 en contiennent en moyenne 31. La transformation de l'objet-compte est donc radicale. Mais en réalité, la perspective est faussée par deux basculements : celui du rouleau au registre, qui se solde par un raccourcissement des folios, et l'intégration en 1 volume annuel des trois termes rendus séparément jusqu'en 1385. Pour être plus juste, il faut donc mesurer la longueur du texte sur une durée annuelle, en regroupant les trois comptes rendus sur cette durée jusqu'en 1385, et en comptant le recto seul des folios de rouleaux, et le recto et le verso des registres. La longueur exprimée en mm fait apparaître une évolution plus pertinente.

Fig. 2 : évolution du volume des comptes du bailliage d'Hesdin

Année complète d'exercice	Format du compte	Nombre de comptes	Longueur de la surface utilisée (en mm)	Longueur du parchemin
Toussaint 1324- Toussaint 1325	Rouleau	3	8388	8388
Toussaint 1340- Toussaint 1341	Rouleau	3	12 264	12 264

Ascension 1346- Ascension 1347	Rouleau	3	9087 [Incomplet]	9087 [Incomplet]
Ascension 1358-Ascension 1359	Registre	3	31635	15817
Ascension 1366-Ascension 1367	Registre	3	22940	11470
Ascension 1367-Ascension 1368	Registre	3	23790	11895
Ascension 1368-Ascension 1369	Registre	3	25416	12708
Chandeleur 1381- Chandeleur 1382	Registre	3	32628	16294
Chandeleur 1382- Chandeleur 1383	Registre	3	27672	13836
Chandeleur 1383- Chandeleur 1384	Registre	3	23468	11824
Chandeleur 1384- Chandeleur 1385	Registre	3	25004	12502
Ascension 1385-24 juin 1386	Registre	1	19818	9909
25 juin 1386-24 juin 1387	Registre	1	17664	8832
25 juin 1387-24 juin 1388	Registre	1	21 344	10 672
25 juin 1388-24 juin 1389	Registre	1	22 260	10 320
25 juin 1389-24 juin 1390	Registre	1	26 988	13 494
25 juin 1390- 24 juin 1391	Registre	1	28 044	14 022

- 7 Les comptes en rouleaux manifestent une relative régularité, entre 8,3 et 12,3 m de longueur de surface utilisée, encore que s'esquisse une relative augmentation entre les années 1320 et les années 1340. La véritable rupture se situe avec l'avènement des registres, dont la longueur est bien plus importante : dès 1358 on atteint les 31,6 m de longueur, longueur qui atteint en moyenne pour les années 1358-1385 les 26,6 m, soit bien plus du double. Ce changement ne saurait être interprété comme une inflation documentaire, due à l'ajout de détails dans le compte : on a simplement intégré dans les nouveaux registres le compte des ouvrages réalisés au château d'Hesdin, lesquels étaient comptés à part par compte spécial du temps des comptes en rouleau. Désormais, du fait d'une gestion comptable confiée à un spécialiste des finances, on concentre dans

un même compte et une même reddition ces deux gestions, sans d'ailleurs renoncer à la tenue d'un compte en rouleau des œuvres : cet ajout représente ainsi la moitié du compte de 1358-1359<sup>8</sup>. En réalité, la sobriété de la documentation est remarquable, au moins jusqu'à la fin de notre période. On demeure dans un volume mesuré : les comptes des années 1380 sont d'une longueur équivalente aux années 1360. On peut même constater que la commission des comptes de 1385 puis la Chambre parviennent même à faire baisser la longueur des comptes. L'annualisation du compte se traduit en effet par une réduction du volume des recettes, dont les parties sont simplifiées : un même paiement sur trois termes ne donne plus lieu qu'à une mention et non trois<sup>9</sup>. Cependant, après 1386, une tendance nouvelle et régulière à la hausse se manifeste, conduisant à une augmentation en 5 ans de 70 %. On resta cependant dans des volumes inférieurs au compte de 1358-1359.

8 Cette tendance était due aux exigences désormais plus fréquentes de précisions<sup>10</sup>. Les demandes de ce type étaient en effet bien plus rares avant 1385, se limitant à des consignes pour obtenir à l'avenir des précisions sur la valeur d'une terre et de ses revenus, déjà à l'époque des rouleaux<sup>11</sup>.

9 C'est surtout dans le basculement des comptes à trois termes vers un compte annuel que les gens de la commission temporaire des comptes établie par Philippe le Hardi portent la plus grande responsabilité. Ils imposent ce changement par une note inscrite dans le compte, comme ils l'ont fait dans les autres bailliages d'Artois, suivant ce qui avait déjà été imposé par la Chambre des comptes de Dijon à Lens, du temps où ce bailliage faisait partie des biens de Marguerite de Male<sup>12</sup>. Pour le compte d'Hesdin, c'est lors de la vérification intervenue les 3 et 4 octobre 1385 qu'ils inscrivent au compte-courant de l'Ascension à la Toussaint 1384 la mention suivante :<sup>13</sup>

« Soit fait doresnavant le compte de ceste baillie pour I an entier commençant a la nativité Saint Jehan fenissant a samblable jour, et pour le prouchain compte soit fait de l'Ascension CCCIII<sup>XX</sup> V jusques a la nativité Saint Jehan CCC III<sup>XX</sup> VI tout anchiz pour le dit premier prouchain compte. »

10 Le premier compte rendu après cet ordre suivait fidèlement ces instructions<sup>14</sup>. Le changement fut définitif. Plus rarement, les gens des comptes purent imposer la modification du compte une fois celui-ci rendu : jugeant par exemple peu claire la disposition de certains chapitres de dépenses au compte de 1390-1391, ils exigèrent que le chapitre des « deniers bailliéz tous comptans » et « autres deniers paiéz tant par mandement de monseigneur comme pour dons et remissions » soient rayés et réorganisés. Pour faire face à l'afflux de dépenses gagées sur cette recette locale, une organisation plus claire était en effet nécessaire pour comparer les virements effectués entre comptes<sup>15</sup>. Preuve s'il en est de l'influence des consignes ou des attentes des contrôleurs, sur le plan formel du moins. Ils n'étaient pas seuls à s'en soucier. Une autre modification intervint à la suite d'une note des gens des comptes, mais sur décision du chancelier et du conseil ducal réunis à Hesdin en décembre 1390 : c'est l'instance suprême du pouvoir, après le prince, qui signifia que le receveur aurait désormais à préciser « en l'ordinaire de ses comptes » le détail des opérations concernant les avoines, confié un temps au frère du receveur<sup>16</sup>.

11 Le basculement progressif des rouleaux vers des registres annuels suit donc les étapes suivantes : rouleaux couvrant trois termes, puis registres regroupant ces trois termes distincts jusqu'en 1385, et enfin registres annuels à partir de 1386. Cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation de la régularité du volume en folios. Certes, les

comptes à trois termes tenus en registres reflètent encore la même irrégularité de volume que pour les comptes en rouleaux, puisqu'on trouve sur une même année (en 1358-1359) des comptes de 8, 17 et 20 folios. Le compte de la période Ascension-Toussaint, période traditionnelle de rentrée d'argent dans les campagnes, est caractérisé par un plus grand volume. Le rapport de proportion entre les termes a tendance à rester constant au cours des années 1382-1385. Pour ce qui est du volume total, les écarts de dimension sont encore plus limités, de sorte que sur la période 1358-1385, et même au-delà, l'ampleur de l'information comprise dans un compte annuel varie peu<sup>17</sup>. On trouve donc sinon un souci de régularité, du moins une relative récurrence des pratiques scripturales.

## Superficie

- 12 Une autre variable mérite également notre attention, celle de la superficie de parchemin utilisée entre 1324 et 1391. On a en effet là un indicateur du souci ou non d'utilisation de la matière première du compte, et un moyen de savoir quelle quantité de peau était utilisée.
- 13 Le constat est alors assez voisin de celui relatif à la longueur des comptes. L'augmentation est sensible entre comptes en rouleaux et comptes en registres : les comptes de 1324-1325 ont nécessité 2,2 m<sup>2</sup> de parchemin, surface déjà notable, mais ceux de 1381-1382 portent cette surface à 5,2 m<sup>2</sup> pour 45 folios<sup>18</sup>, et en 1382-1383 encore 4,5 m<sup>2</sup> pour 37 folios. Les dimensions voisines des comptes suivants laissent deviner des proportions voisines. Il fallait donc environ 4 à 5 m<sup>2</sup> pour un compte d'une quarantaine de folios, volume non négligeable. Mais on observera que l'augmentation était bien moins forte que celle de la surface écrite. Dans la mesure où la largeur des comptes a peu varié, on peut prendre comme référence la longueur des comptes de 1324 et 1381, et observer que la longueur utile d'écriture était passée de 8,3 m à 32 m. On avait donc quadruplé la surface disponible, en doublant le matériau utilisé : cela était dû au fait que les folios des registres étaient écrits au recto et au verso. Le souci d'économies était là encore évident, et l'augmentation due aux consignes d'inclure le compte des travaux dans le compte de bailliage. Les clercs se sont toujours montrés soucieux de ne pas gaspiller le parchemin.

## Dimensions

- 14 La dimension des feuilles de parchemin laisse apparaître des transformations dans la tenue des comptes, mais aussi un souci empirique de régularité, souci s'affirmant spécialement avec la tenue des comptes en registres.

Fig. 3 : évolution de la dimension des comptes du bailliage d'Hesdin

Cote	Date de début d'exercice	Date de fin d'exercice	Nombre de folios	Longueur totale
A 436-1	Toussaint 1324	Chandeleur 1325	5	2169
A 438-2	Chandeleur 1325	Ascension 1325	6	2379

A 441-4	Ascension 1325	Chandeleur 1325	7	3840
TOTAL 1324-1325			18	8388
A 602-5	Toussaint 1340	Chandeleur 1341	10	5128
A 604-3	Chandeleur 1341	Ascension 1341	6	3213
A 606 3	Ascension 1341	Toussaint 1341	6	3923
TOTAL 1340-1341			22	12 264
A 651-1 (incomplet)	Ascension 1346	Toussaint 1346	5	3363
A 654-2	Toussaint 1346	Chandeleur 1347	4	2838
A 655-5	Chandeleur 1347	Ascension 1347	6	2886
TOTAL 1346-1347			15	9087
B 15 272-1	Ascension 1358	Toussaint 1358	8	5600
B 15 272-2	Toussaint 1358	Chandeleur 1359	20	14050
B 15 272-3	Chandeleur 1359	Ascension 1359	17	11985
TOTAL 1358-1359			45	31635
B 15 274-1	Ascension 1366	Toussaint 1366	14	10360
B 15 274-2	Toussaint 1366	Chandeleur 1367	9	6660
B 15 274-3	Chandeleur 1367	Ascension 1367	8	5920
TOTAL 1366-1367			31	22940
B 15 274-4	Ascension 1367	Toussaint 1367	12	8880
B 15 275-1	Toussaint 1367	Chandeleur 1368	11	8250
B 15 275-2	Chandeleur 1368	Ascension 1368	9	6660
TOTAL 1367-1368			32	23790
B 15 275-3	Ascension 1368	Toussaint 1368	18	13320
B 15 275-4	Toussaint 1368	Chandeleur 1369	8	6048
B 15 275-5	Chandeleur 1369	Ascension 1369	8	6048
TOTAL 1368-1369			34	25416

B 15 276	Ascension 1369	Toussaint 1369	20	15096
B 15 283-1	Chandeleur 1381	Ascension 1381	16	12224
B 15 283-2	Ascension 1381	Toussaint 1381	17	11884
B 15 283-3	Toussaint 1381	Chandeleur 1382	12	8520
TOTAL 1381-1382			45	32628
B 15 284-1	Chandeleur 1382	Ascension 1382	9	6728
B 15 284-2	Ascension 1382	Toussaint 1382	16	12144
B 15 284-3	Toussaint 1382	Chandeleur 1383	12	8800
TOTAL 1382-1383			37	27672
B 15 285-1	Chandeleur 1383	Ascension 1383	8	5920
B 15 285-2	Ascension 1383	Toussaint 1383	14	10360
B 15 285-3	Toussaint 1383	Chandeleur 1384	12	7368
TOTAL 1383-1384			34	23648
B 15 286-1	Chandeleur 1384	Ascension 1384	8	5840
B 15 286-2	Ascension 1384	Toussaint 1384	14	10332
B 15 286-3	Toussaint 1384	Chandeleur 1385	12	8832
TOTAL 1384-1385			34	25004
B 15 287	Ascension 1385	24 juin 1386	27	19818
B 15 288	25 juin 1386	24 juin 1387	24	17664
B 15 289	25 juin 1387	24 juin prolongé au 1 <sup>er</sup> septembre 1388	29	21 344
B 15 290	1er septembre 1388	24 juin 1389	30	22 260
B 15 291	25 juin 1389	24 juin 1390	39	26 988
B 15 292	25 juin 1390	24 juin 1391	38	28 044

- 15 L'âge des rouleaux n'est nullement marqué par l'anarchie des dimensions : la logique de ce type de support n'imposait pas les mêmes contraintes que celle des registres. En effet, la longueur des feuilles n'exigeait pas de régularité, en l'absence de réglage par piquère, en l'absence de nécessité de voir les feuilles superposées. Une fois roulée, la

longueur des feuillets n'avait aucune importance. Pour autant, les dimensions rencontrées révèlent des proportions voisines pour les feuilles d'un même compte, proportions que l'on ne retrouve cependant pas du tout d'un compte à l'autre. Ainsi la plupart des feuilles du compte de la Chandeleur 1325 oscillent entre 472 et 536 mm, celles du compte de l'Ascension 1325 entre 444 et 462 mm à deux exceptions près, celles de la Chandeleur 1325 entre 510 et 607 mm à une exception près. Encore en 1346, le compte de la Toussaint 1346 comprend des feuilles oscillant entre 716 et 826 mm, à une exception près. Cette relative régularité pourrait s'expliquer par une nécessité économique, à savoir le découpage des peaux. Autre relative constante, chaque compte s'achève sur une feuille bien plus courte (195 mm à la Chandeleur 1325, 198 mm à l'Ascension 1326, encore 200 mm à l'Ascension 1347). C'est le cas de la plupart des comptes. Les clercs ont visiblement souhaité éviter l'emploi d'un parchemin trop long pour terminer leur compte. Dernière observation relative à la longueur des peaux : une tendance assez sensible entre les années 1320 et les années 1340 à l'allongement, dont j'ignore la cause.

Fig. 4 : évolution de la longueur des rouleaux de parchemin

Date de fin d'exercice	Folio 1 : longueur en mm	Folio 2 : longueur en mm	Folio 3 : longueur en mm	Folio 4 : longueur en mm	Folio 5 : longueur en mm	Folio 6 : longueur en mm	Folio 7 : longueur en mm	Folio 8 : longueur en mm	Folio 9 : longueur en mm	Folio 10 : longueur en mm
Chandeleur 1325	503	536	463	472	195					
Ascension 1325	456	462	364	444	455	198				
Chandeleur 1325	565	567	592	607	529	470	510			
Chandeleur 1341	528	680	508	544	602	328	505	670	558	205
Ascension 1341	720	627	549	585	578	154				
Toussaint 1341	697	636	692	508	688	702				
Toussaint 1346	808	826	288	716	725					
Chandeleur 1347	925	715	890	308						
Ascension 1347	643	665	197	674	507	200				

- 16 La largeur des rouleaux présente une régularité bien plus grande, qui s'explique notamment par un souci de présentation, puisque les feuillets sont généralement bien alignés au niveau de la couture, surtout sur la gauche, mais aussi parce que la largeur des feuilles commandait la largeur du rouleau.

Fig. 5 : évolution de la largeur des rouleaux de parchemin

Date de fin d'exercice	Folio 1 : largeur en mm	Folio 2 : largeur en mm	Folio 3 : largeur en mm	Folio 4 : largeur en mm	Folio 5 : largeur en mm	Folio 6 : largeur en mm	Folio 7 : largeur en mm	Folio 8 : largeur en mm	Folio 9 : largeur en mm	Folio 10 : largeur en mm
Chandeleur 1325	301	297	294	290	290					
Ascension 1325	273	275	275	275	275	275				
Chandeleur 1325	281	282	284	274	278	281	280			
Chandeleur 1341	281	275	277	276	283	270	280	270	273	257
Ascension 1341	285	288	291	285	285	280				
Toussaint 1341	289	283	289	288	291	279				
Toussaint 1346	275	279	283	278	272					
Chandeleur 1347	285	285	284	280						
Ascension 1347	282	278	283	278	285	283				

- 17 Plus encore, la largeur des feuillets est très voisine d'un compte à l'autre au sein d'une année, mais aussi d'une année à l'autre, avec une assez grande précision, bien souvent de l'ordre de quelques mm : la dimension de référence semble être aux environs de 280 mm, dimension pas si éloignée de celle des comptes en registres.
- 18 Le souci de régularité au sein de chaque compte est très certainement lié à une volonté de présentation, afin de faciliter la lecture. Mais le maintien des proportions d'un compte à l'autre renvoie, à mon avis, à une volonté de faciliter la consultation des documents comme pièces d'archives. En effet, il semble qu'un calibrage différent existe entre les différents bailliages d'Artois : on trouve en effet une largeur que l'on ne retrouve à Hesdin, 240 mm, sur un des comptes du bailliage d'Avesnes<sup>19</sup>.

- 19 Le basculement en registres entraîne une standardisation bien plus poussée des dimensions. Au sein de chaque cahier tout d'abord, la longueur comme la largeur des folios est rigoureusement identique, de sorte que leur bord a certainement été coupé après pliage, ce qui pourrait correspondre à un pliage en 2 dans le sens de la longueur des feuilles jusque-là utilisées dans les rouleaux si l'on s'en réfère aux dimensions en quatre. C'est là un phénomène présent dès 1358, et constant par la suite.

Fig. 6 : évolution de la longueur des cahiers de parchemin

Cote	Date de début d'exercice	Date de fin d'exercice	Longueur du premier cahier (en mm)	Longueur du deuxième cahier (en mm)	Longueur du troisième cahier (en mm)
B 15 272-1	Ascension 1358	Toussaint 1358	350	350	
B 15 272-2	Toussaint 1358	Chandeleur 1359	350	355	
B 15 272-3	Chandeleur 1359	Ascension 1359	353	352	
B 15 274-1	Ascension 1366	Toussaint 1366	370	370	
B 15 274-2	Toussaint 1366	Chandeleur 1367	370	370	
B 15 274-3	Chandeleur 1367	Ascension 1367	370	370	
B 15 274-4	Ascension 1367	Toussaint 1367	370		
B 15 275-1	Toussaint 1367	Chandeleur 1368	375	375	
B 15 275-2	Chandeleur 1368	Ascension 1368	370		
B 15 275-3	Ascension 1368	Toussaint 1368	370	370	
B 15 275-4	Toussaint 1368	Chandeleur 1369	378		
B 15 275-5	Chandeleur 1369	Ascension 1369	378		
B 15 276	Ascension 1369	Toussaint 1369	378	377	
B 15 283-1	Chandeleur 1381	Ascension 1381	382	382	
B 15 283-2	Ascension 1381	Toussaint 1381	346	351	346
B 15 283-3	Toussaint 1381	Chandeleur 1382	358	349	
B 15 284-1	Chandeleur 1382	Ascension 1382	374	372	
B 15 284-2	Ascension 1382	Toussaint 1382	380	379	
B 15 824-3	Toussaint 1382	Chandeleur 1383	372	356	
B 15 285-1	Chandeleur 1383	Ascension 1383	370		

B 15 285-2	Ascension 1383	Toussaint 1383	370		
B 15 285-3	Toussaint 1383	Chandeleur 1384	370		
		<b>Total</b>			
B 15 286-1	Chandeleur 1384	Ascension 1384	365		
B 15 286-2	Ascension 1384	Toussaint 1384	369		
B 15 286-3	Toussaint 1384	Chandeleur 1385	368		
B 15 287	Ascension 1385	24 juin 1386	367		
B 15 288	25 juin 1386	24 juin 1387	368		
B 15 289	25 juin 1387	24 juin prolongé au 1 <sup>er</sup> septembre 1388	368		
B 15 290	1 <sup>er</sup> septembre 1388	24 juin 1389	371	371	
B 15 291	25 juin 1389	24 juin 1390	347	345	
B 15 292	25 juin 1390	24 juin 1391	369	369	369

- 20 D'un cahier à l'autre et d'un compte à l'autre, les variations sont mineures. Concernant la longueur notamment, pour laquelle on retrouve des dimensions égales au sein d'un compte lorsqu'il est composé de plusieurs cahiers, le plus souvent au mm près. Une régularité qui se retrouve, dans une moindre mesure, au fil des ans, tous les comptes étant compris dans un écart de 3 cm, et la tendance l'emportant dès 1366 et se confirmant dans les années 1380 allant aux comptes de 370 mm, avec parfois des comptes de 345 à 350 mm. Ici, les nécessités de la lecture et de l'archivage se sont imposées pour améliorer l'utilisation des comptes, conduisant à une véritable standardisation.

Fig. 7 : évolution de la largeur des cahiers de parchemin

Cote	Date de début d'exercice	Date de fin d'exercice	Largeur du premier cahier	Largeur du deuxième cahier	Largeur du troisième cahier
B 15 272-1	Ascension 1358	Toussaint 1358	290	290	
B 15 272-2	Toussaint 1358	Chandeleur 1359	296	295	
B 15 272-3	Chandeleur 1359	Ascension 1359	295	297	
B 15 274-1	Ascension 1366	Toussaint 1366	300	300	
B 15 274-2	Toussaint 1366	Chandeleur 1367		294	

B 15 274-3	Chandeleur 1367	Ascension 1367		298	
B 15 274-4	Ascension 1367	Toussaint 1367	301		
B 15 275-1	Toussaint 1367	Chandeleur 1368	300	303	
B 15 275-2	Chandeleur 1368	Ascension 1368		297	
B 15 275-3	Ascension 1368	Toussaint 1368	301	301	
B 15 275-4	Toussaint 1368	Chandeleur 1369	308		
B 15 275-5	Chandeleur 1369	Ascension 1369	308		
B 15 276	Ascension 1369	Toussaint 1369	307	307	
B 15 283-1	Chandeleur 1381	Ascension 1381	328	324	
B 15 283-2	Ascension 1381	Toussaint 1381	314	322	310
B 15 283-3	Toussaint 1381	Chandeleur 1382	317	318	
B 15 284-1	Chandeleur 1382	Ascension 1382	318	333	
B 15 284-2	Ascension 1382	Toussaint 1382	323	328	
B 15 824-3	Toussaint 1382	Chandeleur 1383	328	301	
B 15 285-1	Chandeleur 1383	Ascension 1383	329		
B 15 285-2	Ascension 1383	Toussaint 1383	309		
B 15 285-3	Toussaint 1383	Chandeleur 1384	307		
B 15 286-1	Chandeleur 1384	Ascension 1384	306		
B 15 286-2	Ascension 1384	Toussaint 1384	310		
B 15 286-3	Toussaint 1384	Chandeleur 1385	307		
B 15 287	Ascension 1385	24 juin 1386	314		
B 15 288	25 juin 1386	24 juin 1387	308		
B 15 289	25 juin 1387	24 juin prolongé au 1 <sup>er</sup> septembre 1388	310		
B 15 290	1er septembre 1388	24 juin 1389	305	308	
B 15 291	25 juin 1389	24 juin 1390	328	328	
B 15 292	25 juin 1390	24 juin 1391	321	321	321

- 21 La largeur des comptes reproduit très largement les mêmes évolutions, avec des écarts souvent inférieurs au mm d'un cahier à l'autre (mais moins régulièrement que pour les longueurs), et compris entre 290 et 328 mm sur l'ensemble de la période.
- 22 On peut donc considérer qu'il n'y a pas de souci d'une régularité mathématique mais bien visuelle, les différences d'écart n'étant guère flagrantes à la lecture des registres. On peut donc parler d'un artisanat régulier, mais pas d'une production spécifiquement normée par le recours à des modèles millimétrés, sauf en quelques occasions. Il est ainsi à noter que l'habileté des clercs comme le climat général ont dû jouer sur le caractère rigoureux de la métrique. À ce titre, la période de fondation de la Chambre des comptes de Lille est exemplaire : elle correspond aux années où le clerc de recette Adam Baudet perfectionne son art, y compris sur le plan visuel<sup>20</sup>. Dans ses comptes, les écarts d'un cahier à l'autre sont en outre infimes au sein de chaque année.
- 23 La préoccupation de régularité relevait certainement pour parti d'un souci ergonomique destiné à faciliter la lecture du compte, mais aussi de la volonté de faire perdurer dans le temps une forme régulière permettant la constitution de séries d'archives homogènes, préoccupation apparue à partir du milieu du siècle et concomitante des immixtions de la monarchie et du développement d'un milieu de gens des comptes.

### Coûts de travail et mise en registre

- 24 Des mentions de paiements pour la rédaction des comptes se retrouvent dans les dépenses, quoiqu'incidemment, ce qui pose problème quant à la rémunération du clerc. Dès 1341, le compte est très explicite. Désignant le « salaire du clerc de toute l'année », la mention fut rayée par la correction, et remplacée par le terme de « parchemin ». Il répugnait à l'administration de reconnaître un salaire et de payer une personne, ce qui aurait conduit à faire du clerc un officier. On payait fictivement la fourniture, sans d'ailleurs modifier le prix inscrit par le receveur au titre de salaire, soit 60 sous, montant couvrant les comptes de l'année mais aussi leur double<sup>21</sup>. Ce paiement resta la norme avec le passage aux registres au milieu du siècle, même si le clerc fut plus explicitement mentionné comme bénéficiaire du paiement : « Pour le parquemin du clerc le receveur de ceste année a faire les comptes et doubler LX s., escus XX s. valent XLVIII s. »<sup>22</sup>. Paradoxalement, aucune mention semblable ne se retrouve dans les autres comptes dépouillés pour les années 1350-1360, ce qui pourrait laisser penser à un paiement sur les deniers personnels du receveur. Le mystère reste cependant entier. Il faut attendre la Toussaint 1382 pour une nouvelle allusion, toujours semblable, et pour un tarif identique. Mais la mention est portée dans la rubrique des gages, signe d'une officialisation progressive du clerc<sup>23</sup>. Il en va de même à la Toussaint 1383<sup>24</sup>. Ce paiement annuel témoigne non seulement du fait que le même clerc rédigeait tous les comptes, mais aussi que le principe de l'annualisation était déjà bien affirmé. Même processus pour le paiement des comptes des travaux rendus à part dans les années 1340, qui donnaient lieu à une rémunération annuelle équivalente<sup>25</sup>. Il va sans dire que lorsque ces comptes furent également recopiés intégralement dans le compte ordinaire, on continua à payer le rouleau des ouvrages, mais pas l'ajout au compte ordinaire.
- 25 Ces paiements pouvaient être tardifs. On se remémora en 1385 qu'il y avait bien matière à payer comptes ordinaires comme comptes des œuvres, avec un rappel depuis la

Chandeleur 1384<sup>26</sup>. Ce n'est probablement pas un hasard si cette augmentation déguisée survint au cours de la période de réforme : elle servit certainement à motiver le clerc, ce qui fut en effet le cas. Car l'annualisation en 1385-1386 ne changea pas la rémunération de base<sup>27</sup>. Désormais les paiements annuels furent mentionnés régulièrement selon le même tarif<sup>28</sup>. Lequel peut être évalué en fin de période (années 1381-1391) en raison d'une moyenne de 33,7 folios par parchemin, et en comptant deux comptes par an, à 0,89 sou le folio. Le calcul de superficie pour l'année 1382-1383, à 4,5 m<sup>2</sup>, surface à doubler, aboutit à un tarif de 6,7 sous le m<sup>2</sup>. On en était à peine à plus de la moitié de cette superficie dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle pour un tarif identique<sup>29</sup>. La rémunération du clerc s'était donc dégradée.

- 26 On comprend là l'un des enjeux du basculement entre rouleaux et registres : il dut se faire autant que possible à coûts constants pour le clerc, qui ne vit pas ses émoluments augmenter. Reste que l'utilisation des deux faces du parchemin, dont le coût représentait visiblement l'essentiel du prix des comptes, constituait certainement une économie, qui permit de dégager une marge permettant d'assumer une véritable inflation de l'écrit, mais moins de la masse de parchemin dans un premier temps. À moyen terme la rémunération semble cependant se réduire, et il n'est pas étonnant de voir apparaître le clerc dans d'autres parties, pour des paiements très divers liés à sa charge<sup>30</sup>. C'était certainement une compensation : il fallait fidéliser ces agents, sans rendre leur fonction officielle ni leur accorder une rémunération adaptée, quitte, nous le verrons, à leur accorder par la suite une promotion.
- 27 D'ailleurs, le coût du parchemin a un impact sur la forme des comptes d'un autre point de vue : les feuilles déchirées avant la rédaction sont visiblement conservées et cousues : c'est très visible sur le compte de la Toussaint 1341, dont le 5<sup>e</sup> folio, très long, a été recousu sur 10 cm au niveau de la colonne centrale ; le texte a ensuite été rédigé à distance respectable de la couture (3 à 5 mm), preuve que la déchirure est antérieure à l'écriture<sup>31</sup>.

## La fabrique du livre comptable : de la composition à la reliure

### Le rouleau : une composition simple

- 28 La composition des rouleaux de parchemin ne présente guère d'originalité, puisqu'il s'agit de feuilles simples reliées entre elles par une couture régulière, suivant différents modèles. Les clercs ont effectué un travail souvent précis, à l'instar du compte de la Chandeleur 1325, pour lequel on retrouve sur la plupart des coutures 12 points, hormis la dernière avec 17 points, toutes ces coutures respectant une superposition du feuillet précédent sur le suivant. Par la suite, le schéma des points est plus systématique et standardisé avec 20 points environ, plus rarement 16<sup>32</sup>, pouvant respecter la même superposition, comme c'est le cas en 1325<sup>33</sup>, mais pas toujours. L'ordre n'est plus guère respecté dans les années 1340, notamment en 1340-1341<sup>34</sup>. C'est là l'affaire de chaque clerc. La cordelette torsadée végétale grise est en revanche toujours la même. Fréquemment, la couture a été renforcée sur les côtés par deux points très serrés pour éviter les déchirures, ce qui a visiblement relativement bien fonctionné vu l'état de conservation. On rencontre également deux types de disposition des points : soit droite, dans la plupart des cas, soit en spirales (de biais), bien plus rarement<sup>35</sup>. On trouve donc

des variantes selon le clerc, mais sans grande fantaisie autour du modèle de base. Enfin, caractéristique de ces comptes en rouleaux dont les folios n'ont pas toujours une largeur égale : c'est le long du côté gauche que se fait l'alignement. C'est sur ce côté que le bord est le plus droit, certains côtés droits ne présentant pas un caractère strictement rectiligne ; et c'est sur ce côté que l'on aligne les folios au niveau de la couture. L'impression globale est donc celle d'un effort de régularité visuelle.

## Le registre : un feuilleté délicat

- 29 La composition des registres est évidemment plus complexe et offre de multiples possibilités dans l'organisation interne des cahiers comme dans leur reliure en un registre lui-même parfois cousu à d'autres registres. On dispose ainsi d'un feuilletage de niveaux de reliure, depuis les bifeuillets formant un cahier jusqu'au groupement de plusieurs registres dans un gros registre actuellement consultable, mais dans lequel les cotes modernes distinguent chaque registre médiéval, en passant par des registres formés à la fin du moyen âge. Renvoyant à la fois aux enjeux de la classification et de l'archivage mais aussi à la chronologie de confection des comptes, ce feuilletage exige au moins trois niveaux d'analyse.
- 30 Le premier niveau correspond au niveau des registres actuels (souvent composés de plusieurs registres médiévaux). Dans l'ensemble, l'état actuel de la documentation manifeste un souci de relier de grosses masses documentaires.
- 31 Des registres ont parfois d'ailleurs été regroupés précocement, dès la fin du Moyen Âge, comme en témoignent les couvertures de registres ayant également servi à désigner un groupement de registres reliés entre eux. C'est le cas avec l'instauration des comptes annuels. Si désormais cette unité est parfaitement adaptée au travail du contrôle, cela n'empêche pas la Chambre d'établir des regroupements. On a ainsi ajouté au compte de 1385-1386 les deux suivants, en notant simplement sur la couverture du premier « Item pour II ans fenissant à la Saint Jehan CCC IIII<sup>XX</sup> et huit inclus »<sup>36</sup>. De même, les comptes des années 1388-1391 ont été reliés et titrés ensemble ; il semble même que les deux comptes de 1388-1390 aient été reliés ensemble, le second n'ayant pas de couverture propre. Tout indique que la fondation de la Chambre ne mit pas fin à l'habitude de couvrir simultanément plusieurs comptes, ou de relier plusieurs registres, malgré la mise en place du terme annuel. Confrontés à une masse documentaire de plus en plus abondante, les gens des comptes continuèrent à opérer un regroupement à un niveau supérieur puisque ces comptes étaient déjà le produit de la réunion des comptes à terme. C'est cette logique qui fut reprise et amplifiée par les archivistes modernes.
- 32 Pour la période précédente, les registres formés eux-mêmes de 3 à 4 comptes ont été reliés entre eux, selon la même logique, mais les traces d'intervention en semblent plus modernes. Ainsi le registre regroupant les 3 comptes de l'Ascension 1358 à l'Ascension 1359 qui forment la cote B 15 272 a été relié au registre couvrant l'année suivante sous la cote B 15273. Les 3 cotes suivantes forment un autre gros registre couvrant ainsi la période 1366-1373. Ces gros registres sont de fabrication tardive et systématique pour toute la série puisque présentant les mêmes caractéristiques. On n'a pas prévu de couverture spécifique, reprenant la couverture de cote correspondant à la couverture des registres annuels. Sur cette couverture, on a inscrit en une écriture du XVIII<sup>e</sup> siècle les années concernées, sans préciser le bailliage déjà évoqué par le titre médiéval du registre annuel<sup>37</sup>. Les registres ont été reliés par une corde grise tressée, en fibre

végétale, reliant des ais de cuir rectangulaire de dimension standardisée, eux-mêmes cousus deux par deux sur chaque registre<sup>38</sup>. Sur la tranche de ces nouveaux registres, une étiquette verte a été collée, souvent dans un mauvais état, portant la trace d'une numérotation antérieure au classement actuel<sup>39</sup>. Il s'agit donc bien d'un classement intervenu aux débuts de la période d'intérêt strictement archivistique, et destiné à un souci de classement, selon un système jugé comme insuffisamment précis lors de la classification actuelle du XIX<sup>e</sup> siècle qui reviendra à une numérotation au niveau des registres médiévaux, sur une base globalement annuelle.

- 33 Le second niveau est formé de registres strictement médiévaux, formés d'un ou de plusieurs comptes reliés et protégés par une couverture semi-rigide. Ils forment la base du classement de la série B. Leur couverture est simplement formée de deux bifeuillets de parchemin collés l'un sur l'autre<sup>40</sup>, et ayant probablement été mégissés pour leur assurer souplesse et solidité, ce qui leur confère une couleur pâle<sup>41</sup>. La taille de la couverture est légèrement supérieure à celle des folios de parchemin, afin de garantir la protection de leurs côtés<sup>42</sup>. À la couverture sont reliés plusieurs cahiers par l'emploi de bandes de parchemin torsadées, différentes des cordelettes des rouleaux<sup>43</sup>. Ces parchemins sont de remploi comme en témoignent les écritures lisibles à l'intérieur<sup>44</sup>. Ce recyclage témoigne d'un souci d'économies.
- 34 Ces couvertures ont donné lieu à la rédaction de titre résumant le contenu, souvent plusieurs comptes. Les titres ne présentent guère d'originalité. La page, partiellement réglée avant rédaction<sup>45</sup>, porte la mention du bailliage et de l'ensemble des termes contenus dans le registre, en insistant sur le caractère annuel de l'ensemble. Ainsi pour le registre B 15 272 intitulé « Comptes de le baillie de Hesdin de I an commenchant a le toussains l'an CCC LVIII ».
- 35 Les dimensions des lettres gothiques sont généralement réduites, sans souci d'inventivité ou de décoration (6 à 15 mm en 1358-1359). La comparaison de plusieurs couvertures de registres paraît indiquer qu'ils ont été rédigés de la même main : c'est le cas pour les registres B 15 272 et B 15273. Le même phénomène se retrouve sur les registres B 15 274 et B 15 275. Il est cependant impossible de savoir si le travail fut effectué par le même clerc de recette ou une fois remis par les personnes chargées de l'archivage. Mais qu'il s'agisse du clerc de recette ou des gens des comptes, tout poussait à une annualisation.
- 36 Le relevé des comptes compris dans ces registres de confection médiévale permet de comprendre la logique archivistique et les tendances à l'œuvre au sein de l'administration quant à la mise en forme et à l'utilisation des comptes après leur réalisation.

Fig. 8 : composition des registres médiévaux regroupant les comptes du bailliage d'Hesdin<sup>46</sup>

Registre médiéval (cote)	Exercice du compte n° 1	Exercice du compte n° 2	Exercice du compte n° 3	Exercice du compte n° 4	Exercice du compte n° 5	Durée totale
B 15 272	A 1358- T 1358	T 1358- C 1359	C 1359- A 1359			1 an
B 152724	A 1366- T 1366	T 1366-C 1367	C 1367- A 1367	A 1367- T 1367		1 an et un terme

B 15 275	T 1367- C 1368	C 1368- A 1368	A 1368- T 1368	T 1368- C 1369	C 1369- A 1369	1 an et deux termes
B 15 276	A 1369- sept 1369					1 terme
B 15 283	C 1381- A 1381	A 1381- T 1381	T 1381- C 1382			1 an
B 15 284	C 1382- A 1382	A 1382- T 1382	T 1382- C 1383			1 an
B 15 285	C 1383- A 1383	A 1383- T 1383	T 1383- C 1384			1 an
B 15 286	C 1384- A 1384	A 1384- T 1384	T 1384- C 1385			1 an
B 15 287	A 1385- 24 juin 1386					1 an
B 15 288	25 juin 1386- 24 juin 1387					1 an
B 15 289	25 juin 1387-24 juin 1388					1 an
B 15 290	25 juin 1388- 24 juin 1389					1 an
B 15 291	25 juin 1389-24 juin 1390					1 an

- 37 La tendance est limpide. Dès les débuts du passage au registre, la tendance est à la constitution de blocs annuels, regroupant 3 termes traditionnels, voire parfois 4 ou 5. Si les années 1360 manifestent encore des hésitations, les choses sont parfaitement ordonnées pour la série dès le début des années 1380, bien avant la fondation de la Chambre des comptes.
- 38 Du point de vue du contrôle, il est évident que la base des termes traditionnels avait perdu tout intérêt. La consultation des comptes ne se faisait plus qu'annuellement, c'était devenu la nouvelle référence, ce qui s'explique logiquement : la base de gestion n'était pas le terme traditionnel, puisque chaque terme procurait des revenus différents. Sur une base annuelle, la mesure de la régularité était bien plus simple. La navigation archivistique permettant la confrontation des comptes au sein d'une même série, mais aussi, nous le verrons, entre plusieurs séries comptables, s'en trouvait largement facilitée. On peut se demander si cet effort de classification ne fut pas obtenu tardivement, et rétrospectivement. Il n'en est rien comme le montre l'étude précise de l'enchaînement des cahiers.
- 39 À l'intérieur de ce deuxième niveau, on insistera sur un particularisme : l'existence de plusieurs comptes dans un même registre médiéval, formant souvent l'équivalent des futurs comptes annuels. En effet, la composition des cahiers et leur enchaînement témoignent de la tendance précoce à l'annualisation.

- 40 Dès les comptes de 1358-1359, on constate que les comptes en trois termes semblent n'avoir pas été rédigés séparément, et former déjà une œuvre unique. En effet, le compte fini à la Chandeleur 1359 débute dans le deuxième cahier sur lequel est rédigé le compte précédent de la Toussaint 1358. Le même phénomène se retrouvant au compte suivant fini à l'Ascension 1359. L'hypothèse la plus logique est celle d'une rédaction en une seule fois. Certes, il est possible que les comptes aient été rédigés au fur et à mesure des termes, pour éviter le gâchis. Mais la main est à chaque fois identique, donnant pour le moins l'impression d'un compte annuel artificiellement découpé en termes traditionnels. Ce phénomène n'est bien entendu pas isolé. Dans les faits, on retrouve le même enchaînement pour les comptes de 1366-1367<sup>47</sup> et 1367-1368<sup>48</sup>, le procédé ne se retrouvant cependant pas dans les années 1380.
- 41 On voit ici tout l'intérêt de l'étude de la composition pour comprendre la genèse du compte. Une autre information peut d'ailleurs être confrontée pour connaître la date de rédaction, à savoir la date de remise du compte aux contrôleurs. En effet, il est très probable, c'est ce que montrent les comptes remis à la Chambre des comptes de Lille, que les comptes ont été rédigés peu de temps avant leur remise, dans la mesure où les comptables ont intérêt à réunir le maximum de pièces justificatives avant de réclamer leurs dus, réunion qui nécessite du temps. En effet, ces pièces ne sont pas toujours rédigées lors de la transaction, mais bien souvent après coup, à la suite de réclamations, voire d'enquête sur la validité de telle ou telle demande dont le paiement a été avancé par l'agent sur le moment<sup>49</sup>. Par défaut, pour les comptes dont la date de remise est inconnue, on indiquera la date de clôture. Les dates de reddition sont claires : ainsi les comptes de 1358-1359 ont tous été clos en même temps, du 21 juin au 7 juillet 1363. Les comptes de 1366-1367 ont tous été clos le 12 février 1368 ; et ainsi de suite dans la plupart des cas. Ce sont donc les rythmes de reddition des comptes qui expliquent cette composition peu orthodoxe ; c'est du contrôleur qu'est venue l'habitude, simplement entérinée et officialisée par la Chambre, de redditions annuelles. Cependant, la confrontation des dates de reddition, simultanées ou non, et des modalités de reliure en registre témoignent du fait que les comptes n'étaient pas reliés avant d'être remis aux gens des comptes mais au contraire reliés une fois remis : c'est en tout cas évident pour le registre B 15 286, dans la mesure où les comptes qui le composent furent remis en deux fois, soit en août 1384 puis en octobre 1385. C'est la preuve qu'ils n'ont pu être reliés avant. C'était déjà le cas du compte B 15 285 pour l'année 1383-1384. Il n'est pas interdit de penser qu'il en allait de même depuis longtemps, comme le suggère le caractère souvent standardisé des titres sur plusieurs registres...
- 42 Ceci étant posé, il faut évidemment pousser l'analyse à un troisième niveau, celui de la composition des comptes en cahiers formés de feuillets et bifeuillets. Le nombre de cahiers est très variable pour chaque registre, mais plusieurs tendances se dessinent, répondant à un souci d'économies du parchemin, à une volonté de régularité mais aussi à une certaine improvisation, facteurs dépendant de la personnalité du clerc.

Fig 9 : composition en cahiers des registres du compte du bailliage d'Hesdin

Cote du registre	Exercice couvert par la totalité du registre	Nombre de cahiers	Nombre de folios	Cahiers sur lesquels est rédigé le premier compte	Cahiers sur lesquels est rédigé le deuxième compte	Cahiers sur lesquels est rédigé le troisième compte	Cahiers sur lesquels est rédigé le quatrième compte	Cahiers sur lesquels est rédigé le cinquième compte
B 15 272	Ascension 1358- Ascension 1359 (trois termes)	6	50	1/2	2/3/4	4/5/6		
B 15 274	Ascension 1366- Toussaint 1367	6	44	1/2	2/3	4	5/6	
B 15 275	Toussaint 1367- Toussaint 1368	7	54	1/2	2/3	4/5	6	7
B 15 283	Chandeleur 1381- Chandeleur 1382	7	45	1/2	3/4/5	6/7		
B 15 284	Chandeleur 1382- Chandeleur 1383	6	37	1/2	3/4	5/6		
B 15 285	Chandeleur 1383- Chandeleur 1384	3	34	1	2	3		
B 15 286	Chandeleur 1384- Chandeleur 1385	4	46	1	2	3/4		
B 15 287	Ascension 1385- 24 juin 1386	2	27					

B 15 288	25 juin 1386- 24 juin 1387	1	24					
B 15 289	25 juin 1387- 24 juin 1388	2	29					
B 15 290	25 juin 1388- 24 juin 1389	2	30					
B 15 291	25 juin 1389- 24 juin 1390	3	39					
B 15 292	25 juin 1390- 24 juin 1391	5	43					

Fig. 10 : composition en bifeuillets des cahiers des comptes du bailliage d'Hesdin

Cote	Terme du registre	Nbre de cahiers	Nbre de folios	Premier cahier	Deuxième cahier	Troisième cahier
B 15 272	Ascension 1358- Ascension 1359 (trois termes)	6	50	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	4 bifeuillets emboîtés régulièrement, et un demi-feuillet inséré entre les cotés droits des bifeuillets A et B	4 bifeuillets emboîtés régulièrement et deux folios insérés entre les côtés gauches des bifeuillets A et B, et les côtés droits des bifeuillets C et D
B 15 274	Ascension 1366- Toussaint 1367	6	44	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	4 bifeuillets emboîtés régulièrement
B 15 275	Toussaint 1367- Toussaint 1368	7	54	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	2 bifeuillets emboîtés régulièrement
B 15 283	Chandeleur 1381- Chandeleur 1382	7	45	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	4 bifeuillets emboîtés
B 15 284	Chandeleur 1382- Chandeleur 1383	6	37	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	1 feuillet	4 bifeuillets emboîtés régulièrement

B 15 285	Chandeleur 1383- Chandeleur 1384	3	34	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	7 bifeuillets emboîtés régulièrement	6 bifeuillets emboîtés régulièrement
B 15 286	Chandeleur 1384- Chandeleur 1385	4	46	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	7 bifeuillets emboîtés régulièrement	6 bifeuillets emboîtés régulièrement
B 15 287	Ascension 1385- 24 juin 1386	2	27	13 bifeuillets emboîtés régulièrement	1 feuillet	
B 15 288	25 juin 1386- 24 juin 1387	1	24	12 bifeuillets emboîtés régulièrement		
B 15 289	25 juin 1387- 24 juin 1388	2	29	14 bifeuillets (12 emboîtés régulièrement, et 2 insérés entre les côtés droits des bifeuillets I et J.	1 feuillet	
B 15 290	25 juin 1388- 24 juin 1389	2	30	14 bifeuillets emboîtés régulièrement	1 bifeuille	
B 15 291	25 juin 1389- 24 juin 1390	3	39	15 bifeuillets emboîtés régulièrement	1 feuillet	4 bifeuillets emboîtés régulièrement
B 15 292	25 juin 1390- 24 juin 1391	5	43	14 bifeuillets emboîtés régulièrement, auxquels sont ajoutés 1 feuillet (entre les côtés gauche des bifeuillets A et B), et un bifeuille (entre les côtés droits des bifeuillets K et L)	1 feuillet	1 feuillet

Cote	Terme du registre	Nbre de cahiers	Nbre de folios	Quatrième cahier	Cinquième cahier	Sixième cahier	Septième cahier
B 15 272	Ascension 1358- Ascension 1359 (trois termes)	6	50	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	4 bifeuillets emboîtés régulièrement et un folio ajouté au milieu	3 bifeuillets emboîtés régulièrement	
B 15 274	Ascension 1366- Toussaint 1367	6	44	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	2 bifeuillets emboîtés régulièrement	
B 15 275	Toussaint 1367- Toussaint 1368	7	54	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	5 bifeuillets sans ordre (A contenant B ainsi que C contenant lui- même D contenant lui-même E)	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	4 bifeuillets emboîtés régulièrement
B 15 283	Chandeleur 1381- Chandeleur 1382	7	45	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	1 feuillet	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	2 bifeuillets régulièrement
B 15 284	Chandeleur 1382- Chandeleur 1383	6	37	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	4 bifeuillets emboîtés régulièrement	2 bifeuillets régulièrement	
B 15 285	Chandeleur 1383- Chandeleur 1384	3	34				
B 15 286	Chandeleur 1384- Chandeleur 1385	4	46	6 bifeuillets emboîtés régulièrement			
B 15 287	Ascension 1385- 24 juin 1386	2	27				
B 15 288	25 juin 1386- 24 juin 1387	1	24				

B 15 289	25 juin 1387- 24 juin 1388	2	29				
B 15 290	25 juin 1388- 24 juin 1389	2	30				
B 15 291	25 juin 1389- 24 juin 1390	3	39				
B 15 292	25 juin 1390- 24 juin 1391	5	43	1 feuillet	4 bifeuillets emboîtés régulièrement		

- 44 L'exemple du registre B 15 272 reflète les pratiques en cours dans les années 1350 : pour la cinquantaine de folios employés pour trois comptes, 6 cahiers ont été utilisés. Les 5 premiers sont formés de 4 bifeuillets régulièrement emboîtés, mais pour lesquels il a fallu ajouter 1 à 2 folios dans trois cahiers afin de faire rentrer le texte du compte. Le dernier cahier est constitué de seulement 3 bifeuillets, évitant ainsi de laisser en compte des folios vierges. On devine donc qu'il y a bien un modèle global de cahier de 4 bifeuillets, avec lequel on prend des arrangements pour s'adapter aux exigences du texte, et aux contraintes financières. En outre, le recours à des folios insérés dans les cahiers déjà constitués semble indiquer que le travail préparatoire du clerc constitué par la rédaction de minutes de comptes (dont les mentions existent à une époque plus tardive), n'est pas suffisamment précis pour éviter les erreurs, mais que le coût du parchemin interdit de reprendre l'ouvrage depuis le début.
- 45 Le registre B 15 274 témoigne cependant d'une bien meilleure capacité du clerc à maîtriser l'arrangement du compte, pour un registre de 6 cahiers, regroupant 4 comptes sur 44 folios. Désormais, le nombre de cahiers communs à plusieurs comptes est réduit même si la facture générale et la date de reddition indiquent une composition simultanée, aucun folio n'est introduit dans les cahiers, qui sont d'une régularité parfaite avec 4 bifeuillets pour tous, hormis les 2 bifeuillets du dernier cahier, toujours dans un souci d'économies. Le registre B 15 275 manifeste également une régularité certaine, sans pour autant supprimer totalement les compositions hasardeuses<sup>50</sup>. On peut donc parler d'une relative harmonisation, autour du cahier qui tend à former un compte à lui seul, même si on est encore loin d'un schéma rigoureux.
- 46 Au début des années 1380, cette tendance s'affirme largement. Désormais les comptes ne partagent aucun cahier, et l'objectif d'un ou deux cahiers réguliers de 4 bifeuillets par compte se rapproche. Ainsi pour le compte de la Chandeleur à l'Ascension 1381, on constate qu'il y a bien une volonté de standardisation autour d'un compte à terme de 2 cahiers de 4 bifeuillets, objectif atteint, et à peine dépassé au compte suivant (2 cahiers de 4 bifeuillets, puis un folio seul), mais pas au dernier (2 cahiers inégaux de 4 et 2 bifeuillets). La cote suivante témoigne d'une composition semblable<sup>51</sup>. Une rupture s'établit au compte de 1383-1384, compte remis pour partie du temps de Louis de Male et pour partie du temps de Philippe le Hardi. En effet, le même clerc Adam Baudel parvient à réaliser désormais des compositions solides et proportionnées. En 1383-1384, il n'utilise qu'un cahier par compte, cahier comportant de 4 à 7 bifeuillets. On retrouve une logique voisine au registre suivant, composé d'un compte comportant

un cahier de 4 bifeuillets, un deuxième compte formé d'un cahier de 7 bifeuillets, et d'un troisième organisé autour de 2 cahiers de 6 bifeuillets. Ce degré de perfectionnement formel, qui suppose une organisation préalable de l'information sous forme d'une minute bien avancée, se traduit dans d'autres aspects codicologiques et relève d'une amélioration sensible. Paradoxalement, cette amélioration du système dans le cadre des termes traditionnels intervient au moment même de l'avènement de Philippe le Hardi, mais avant la formation d'une commission aux comptes puis d'une Chambre des comptes, qui entraîne sa disparition.

- 47 Cependant, l'expérience acquise par Baudel lui permet de trouver une solution satisfaisante à la confection des nouveaux comptes. Il décide de réaliser pour chacun un cahier unique et proportionné, dans lequel les bifeuillets sont emboîtés méthodiquement. Toute l'année 1386-1387 est ainsi formée d'un cahier de 12 bifeuillets, exemple cependant unique. Baudel complète en effet à l'occasion le dispositif d'un feuillet final simple<sup>52</sup>, d'un bifeuillet final<sup>53</sup>, voire de bifeuillets insérés moins harmonieusement<sup>54</sup>. Ces ajouts sont d'ailleurs parfois liés aux demandes de la Chambre des comptes, soucieuse de modifier la disposition des parties : leur caractère tardif, et la présence des notes marginales, montrent que les modifications et les ajouts de feuillets qu'elles entraînent ont été réalisés au moment de la reddition, les ajouts étant donc effectués avec la bénédiction de la Chambre<sup>55</sup>. C'est d'ailleurs là un argument majeur pour penser que la reliure était réalisée, au moins ici, après contrôle. De sorte que le dernier compte de notre série témoigne de remaniements complexes voire anarchiques. De toute manière, en dehors de ces interventions extérieures, qui montrent le caractère secondaire de la composition du point de vue des contrôleurs, et même chez cet artisan accompli que fut Baudel, la perfection n'est pas de mise, malgré un souci de la préparation jamais rencontré jusque-là et qui témoigne de nouvelles préoccupations formelles. De toute façon, la méthode présente ses limites : au-delà de 14 ou 15 bifeuillets, il paraît indispensable de créer un nouveau cahier, comme c'est le cas pour le compte de 1389-1390<sup>56</sup>.
- 48 On constatera donc avec Patrice Beck que le caractère répétitif d'une telle série comptable n'entraîne pas nécessairement l'adoption d'un modèle unique de composition<sup>57</sup>, encore que là encore le souci de rationalisation et d'organisation pointe, sans jamais imposer un standard. En revanche, certaines contraintes et surtout des logiques administratives et financières ont pesé sur le long terme sur l'organisation de ces comptes, qui reflète bien souvent, nous le verrons, l'organisation de l'administration financière.

## Réglure et mise en page

- 49 L'étude de l'évolution de la réglure et de la mise en page des comptes permet tout d'abord de comprendre les techniques de travail de préparation du support matériel du compte : c'est évidemment une étape essentielle de la fabrication du document, qui conditionne largement sa lisibilité. Dans le même temps, la mise en page témoigne de la pluralité des enjeux autour de la mise en forme des comptes. Pour le clerc, il s'agit de savoir comment il utilise la masse de parchemin : intensivement ou extensivement. Il s'agit également pour lui d'offrir un document utilisable pour celui qui le recevra. On retrouve là la question de « l'esthétique de la réception ». Enfin, il doit prendre en compte les possibles ajouts de la part des lecteurs, principalement les notes marginales

apposées par les officiers préposés à l'examen. C'est donc une question capitale pour notre propos.

## Piqûres et réglures

- 50 Les manuscrits médiévaux comportent très fréquemment des piqûres, utilisées par les clercs comme point de repère technique pour guider les droites servant à organiser la mise en page<sup>58</sup>. Il faut noter qu'à Hesdin les traces de piqûres apparaissent avec le passage au registre, et forment donc une innovation. Les folios superposés permettent une piqûre sur plusieurs couches de parchemin, ce qui n'est pas possible sur les rouleaux. Sur ces derniers, aucune marque ne permet de connaître la manière dont la réglure fut guidée.
- 51 Pour les comptes en registre, on peut donc observer l'efficacité de la méthode dans la préparation de la réglure. Si l'on prend pour exemple le compte du 24 juin 1386, on peut constater que les petits trous ont été effectués une fois constitué le registre de 27 folios qui compose le compte, formé de 13 bifeuillets emboîtés et d'un folio rajouté. On a en effet percé d'un même coup les 7 premiers folios, avant de repiquer quasiment au même endroit, à 1 ou 2 mm près, les 19 folios suivants. Le dernier folio ajouté à la suite présente des marques voisines avec un décalage de quelques millimètres<sup>59</sup>. De sorte que l'on trouve sur certains folios jusque 4 trous pour le même repère, preuve que le travail était bien effectué une fois le registre constitué par la reliure des cahiers, par le clerc voire une petite main. À l'inverse, les folios ajoutés tardivement, une fois le registre constitué, ne comportent pas de telles marques : c'est donc un instrument pour comprendre la genèse de la composition<sup>60</sup>.
- 52 À partir des années 1350, les registres sont tous piqués, mais avec des variantes qui témoignent des diverses méthodes de cadrage. Durant toute la période, le cadre est toujours piqué. Ainsi pour le compte de la Toussaint 1366, on distingue très précisément les piqûres effectuées sur le premier folio : au recto, 2 trous en haut à gauche et en bas à gauche guident la gouttière gauche, avec leurs équivalents pour la gouttière droite.
- 53 Autre variable d'un compte à l'autre : certains comportent une piqûre unique pour le recto et le verso, ce qui suppose une régularité et une symétrie de la page. On trouve cette méthode chez Adam Baudet, qui réduit ainsi le nombre de piqûres, quitte parfois à accepter de légères variations entre recto et verso<sup>61</sup>. Les comptes sont d'ailleurs piqués en prévision de l'utilisation des deux côtés, de sorte que recto et verso ont leur propre cadrage qui ne se superpose pas nécessairement, afin bien souvent de respecter une similarité pour le lecteur. Le même clerc se distingue par l'adoption à la fin des années 1380 d'une procédure plus simplifiée encore, avec uniquement 4 piqûres au recto, formant le cadre, les autres traits verticaux comme horizontaux étant tracés *de visu*<sup>62</sup>.
- 54 Dans les années 1350, le clerc fournit un travail de piqûre très précis. En effet chaque ligne horizontale est dictée par une piqûre en marge droite sur le recto : on distingue ainsi 34 trous de haut en bas sur le compte fini à la toussaint 1358<sup>63</sup>. Le même système est adopté pour les autres comptes de l'année, comme pour ceux des années 1360<sup>64</sup>. On se contentait cependant de piquer sur un seul côté de la page, et les piqûres n'étaient pas alignées verticalement, signe d'un travail à la main, ne suivant pas une règle droite<sup>65</sup>. Reste que l'affaire relevait de la technique de chaque clerc, puisqu'à partir des années 1380 le clerc ne fit plus de piqûres pour les lignes horizontales, se contentant de

délimiter par des piqûres le cadre, à savoir les lignes verticales et la première et la dernière ligne horizontale<sup>66</sup>. La symétrie de la réglure entre recto et verso semble en revanche une constante. Les comptes des années 1358-1359 montrent que les mêmes piqûres ont guidé les gouttières gauches et droites, tout comme les lignes horizontales, et il en va de même par la suite. Et sur l'ensemble de la période les lignes d'écriture sont tracées, du moins sur la colonne centrale de chaque feuille. L'examen d'ensemble de la page ne semble pas indiquer que les lignes se poursuivent de la page de gauche à la page de droite dans la mesure où la colonne gauche n'est souvent pas tracée, établissant une rupture. Cependant, l'examen du cadre, en particulier des lignes supérieures paraît bien indiquer une continuité<sup>67</sup>

- 55 On constate donc encore une fois les mêmes tendances : une recherche relative de régularité, assez artisanale et sans souci d'exactitude. Si au sein d'un même compte la volonté d'unité est flagrante, mais pas nécessairement atteinte, les variations légères sont acceptées au cours de la série. Il s'agit de ne pas dérouter, d'être lisible dans une routine tolérante. On est en tout cas très loin de méthodes industrielles, et tout indique que le travail est adapté à chaque cahier et compte, peut-être par le cleric lui-même. Enfin, ce n'est pas là un domaine marqué par la recherche perpétuelle d'une plus grande précision : l'avènement de la Chambre est au contraire marqué par le travail de plus en plus simplifié d'Adam Baudet. Une fois acquis un niveau certain de précision, il s'agirait probablement de gagner surtout du temps, de rechercher un gain de productivité. Reste que la piqûre ne se comprend que par l'œuvre de réglure qu'elle permet ; là encore, on retrouve certains traits caractéristiques.
- 56 Les lignes sont toutes tracées à la mine, d'une mine dont les traits s'effacent bien souvent sur les parchemins roulés, ce qui pose problème pour leur analyse, mais pas pour la lecture du texte<sup>68</sup>. Ce tracé s'explique notamment par l'usage du parchemin, qui rend délicat l'emploi de la pointe sèche ou de la plume, comme on peut les rencontrer en Bourgogne pour les recherches de feux<sup>69</sup>. Globalement la recherche de régularité dans l'espacement des lignes horizontales l'emporte : il arrive que la volonté du cleric de faire entrer dans la page un texte particulier le conduise à modifier clairement la régularité du marquage sur un bref passage ; c'est cependant très rare<sup>70</sup>.

## La mise en page : dimension horizontale

- 57 Schématiquement, toute la série des comptes présente certaines analogies. Dans la disposition horizontale des lignes, on observe globalement une tripartition marge latérale gauche, colonne centrale et marge latérale droite<sup>71</sup>. Ces zones sont séparées par des gouttières de quelques millimètres à 1,5 cm de large<sup>72</sup>, voire de simples lignes. Le schéma marge/gouttière/colonne/gouttière/marge se retrouve dans la totalité des comptes en rouleaux. On rencontre une très légère variante, avec deux gouttières droites<sup>73</sup>. Avec le passage aux comptes en registres on rencontre différentes formes, qui jouent surtout sur la partie droite : dès les années 1350, la gouttière droite disparaît<sup>74</sup>. Dans les années 1380, on retrouve cependant encore des gouttières droites, parfois aussi une deuxième marge droite, voire les deux, et ce au sein d'un même compte<sup>75</sup>...
- 58 D'un compte à l'autre, les écarts entre les lignes verticales et donc les dimensions des marges, de la colonne centrale et des gouttières, varient sensiblement, tandis qu'une relative homogénéité se retrouve au sein de chaque compte. Les comptes en rouleau de l'année 1324-1325 témoignent de cette volonté d'harmonisation interne, quoique non

systematique : les comptes de l'Ascension et de la Toussaint 1325 en sont un bel exemple, avec une stabilité des dimensions remarquables, variant souvent entre 0 et 3 mm. La colonne centrale est le plus souvent ajustée au mm. L'effort se retrouve pour le premier compte, hormis dans la marge gauche du dernier folio, qui introduit un décalage de 7 mm. On a donc affaire, pour ces premiers rouleaux, à une précision tout à fait remarquable, malgré l'absence de piqûre, et à un achèvement formel certain. Quant à l'inégalité des proportions d'un compte à l'autre, elle est en fait sans importance car il s'agit de documents qui ne sont pas disposés en registre, mais consultés séparément : le lecteur ne peut être attentif qu'à l'harmonie interne.

Fig. 11 : organisation horizontale des rouleaux de l'année 1324-1325

<i>Toussaint 1324- Chandeleur 1325 (A 436-1)</i>					
	Marge gauche (en mm)	Gouttière gauche (en mm)	Colonne centrale (en mm)	Gouttière droite (en mm)	Marge droite (en mm)
Folio 1	21	4	206	10	59
Folio 2	19	6	205	9	57
Folio 3	20	4	?	?	57
Folio 4	14	6	?	?	?
<i>Chandeleur 1325- Ascension 1325 (A 438-2)</i>					
	Marge gauche (en mm)	Gouttière gauche (en mm)	Colonne centrale (en mm)	Gouttière droite (en mm)	Marge droite (en mm)
Folio 1	29	7	145	16	75
Folio 2	28	7	146	16	78
Folio 3	31	7	144	16	77
Folio 4	31	7	144	16	77
Folio 5	29	7	144	16	79
Folio 6	30	7	145	16	77
<i>Ascension 1325- Toussaint 1325 (A 441-4)</i>					
	Marge gauche (en mm)	Gouttière gauche (en mm)	Colonne centrale (en mm)	Gouttière droite (en mm)	Marge droite (en mm)
Folio 1	29	3	159	12	78

Folio 2	29	3	159	12	79
Folio 3	27	4	159	11	82
Folio 4	27	3	159	10	82
Folio 5	28	4	156	12	78
Folio 6	29	4	157	10	81

Fig. 12 : organisation horizontale des rouleaux de l'année 1340-1341

<i>Toussaint 1340- Chandeleur 1341 (A 602-5)</i>						
	Marge gauche (en mm)	Gouttière gauche (en mm)	Colonne centrale (en mm)	Gouttière droite (en mm)	Marge droite (en mm)	
Folio 1	17	3	179	11	47	
Folio 2	15	2	205	12	42	
Folio 3	18	2	207	18	38	
Folio 4	15	3	205	11	36	
Folio 5	15	3	206	12	44	
Folio 6	19	3	190	11	46	
Folio 7	14	3	214	10	32	
Folio 8	11	3	?	?	?	
Folio 9	17	3	213	11	57	
<i>Chandeleur 1341- Ascension 1341 (A 604-3)</i>						
	Marge gauche (en mm)	Gouttière gauche (en mm)	Colonne centrale (en mm)	Gouttière droite (en mm)	Seconde gouttière droite (en mm)	Marge droite (en mm)
Folio 1	18	2	216	9	14	26
Folio 2	18	2	227	3	13	25
Folio 3	18	3	221	3	14	32
Folio 4	18	2	202	?	?	?

Folio 5	17	3	225	13		27
<i>Ascension 1341- Toussaint 1341 (A 606-3)</i>						
	Marge gauche (en mm)	Gouttière gauche (en mm)	Colonne centrale (en mm)	Gouttière droite (en mm)	Marge droite (en mm)	
Folio 1	21	2	201	25	40	
Folio 2	27	6	206	13	41	
Folio 3	21	2	202	13	51	
Folio 4	21	2	196	11	55	
Folio 5	21	2	206	18	44	
Folio 6	?	?	?	?	?	

- 59 Reste que là encore, chaque clerc fait preuve d'une dextérité et d'une rigueur qui lui est propre, et nul canon ne semble s'imposer : 15 ans plus tard le rouleau du compte de la Chandeleur 1341 est beaucoup moins régulier, quoique sur un schéma identique. Là les dimensions de la colonne centrale varient de 179 à 214 mm<sup>76</sup>...
- 60 Il y a donc un patron globalement respecté sur l'ensemble des comptes en rouleaux, et une proportion relativement établie entre marge, gouttières et colonnes au profit de la dernière, qui ne fait pas la part belle à la marge gauche, au contraire de celle de droite<sup>77</sup>.
- 61 Les comptes en registres ne sont certes pas une garantie de totale unité, si l'on s'en réfère aux dimensions précises de chaque cahier. Mais l'impression générale, due au système des piqûres, était sensiblement plus homogène que pour les comptes en rouleaux, puisque sur plusieurs pages, parfois plusieurs dizaines de pages, on demeurait dans un même écart entre les lignes verticales. Surtout, les dimensions respectives laissent apparaître un accroissement considérable de la marge gauche ; celle-ci traduit bien entendu la part croissante prise par le contrôle comptable, cet espace étant réservé aux notes des officiers chargés du contrôle. Il n'est que de prendre les comptes de la Toussaint 1358 et de la Chandeleur 1359, dont les dimensions des marges varient entre recto et verso, mais aussi d'un cahier à l'autre, la colonne centrale demeurant plus stable. Cependant, à l'intérieur de chaque cahier, le système des piqûres demeure le garant d'une plus grande unité.

Fig. 13 : dimensions horizontales des comptes en registre de l'Ascension 1358 à la Chandeleur 1359

<i>Ascension 1358- Toussaint 1358 (B 15 272-1)</i>				
	Marge gauche (en mm)	Gouttière gauche (en mm)	Colonne centrale (en mm)	Marge droite (en mm)

Premier cahier recto	64	9	182	35
Premier cahier verso	54	9	182	45
Deuxième cahier recto	60	8	183	39
Deuxième cahier verso	60	8	187	35
<b>Toussaint 1358- Chandeleur 1359 (B 15 272-2)</b>				
	<b>Marge gauche (en mm)</b>	<b>Gouttière gauche (en mm)</b>	<b>Colonne centrale (en mm)</b>	<b>Marge droite (en mm)</b>
Premier cahier recto	60	8	184	44
Premier cahier verso	65	7	189	35
Deuxième cahier recto	52	8	183	52
Deuxième cahier verso	72	8	187	28

- 62 On retrouve globalement des proportions voisines par la suite, malgré l'introduction d'une gouttière voire d'une deuxième marge à droite, à la fin du principat de Marguerite de France (comptes rédigés sous Louis de Male). Disons-le cependant, si la marge gauche est globalement avantagée, et si les proportions sont très grossièrement respectées, le sentiment d'un certain dédain pour la régularité l'emporte nettement, au sein de la série et même d'un même compte.

Fig. 14 : dimensions horizontales des comptes en registre de l'Ascension 1381 à la Chandeleur 1382

<b>Ascension 1381- Toussaint 1381 (B 15 283-2)</b>						
	<b>Marge gauche (en mm)</b>	<b>Gouttière gauche (en mm)</b>	<b>Colonne centrale (en mm)</b>	<b>Marge droite (en mm)</b>	<b>Deuxième marge droite (en mm)</b>	
Premier cahier recto	50	8	199	57		
Premier cahier verso	50	8	199	57		
Deuxième cahier recto	51	10	202	39	20	
Deuxième cahier verso	51	10	201	38	22	

Troisième cahier recto	35	7	218	7	43	
Troisième cahier verso	43	7	218	7	35	
<b>Toussaint 1381- Chandeleur 1382 (B 15 283-3)</b>						
	<b>Marge gauche (en mm)</b>	<b>Gouttière gauche (en mm)</b>	<b>Colonne centrale (en mm)</b>	<b>Gouttière droite (en mm)</b>	<b>Marge droite (en mm)</b>	<b>Deuxième marge droite (en mm)</b>
Premier cahier recto	52	10	198	7	55	15
Premier cahier verso	60	10	218	37	5	
Deuxième cahier recto	44	8	202	43	21	
Deuxième cahier verso	66	8	201	33	5	

- 63 La fondation de la Chambre des comptes de Lille marque d'ailleurs une rupture du fait d'une régularité bien plus grande. Désormais, à quelques millimètres près, les dimensions sont figées, pour les années 1386-1388, alors qu'il s'agit de comptes ayant été rédigés sur plusieurs années et non simultanément. Les proportions sont d'ailleurs équilibrées entre marge gauche et marge droite, gouttière gauche et gouttière droite, avec une étonnante symétrie qui se retrouve de part et d'autre du folio. Il faut également mettre ce progrès sur le compte de la maîtrise atteinte par le clerc, Adam Baudet, qui se lance également dans des décorations nouvelles, faisant de ces comptes un véritablement achèvement de perfection. Mais là encore, l'attention se relâche rapidement et le résultat est de courte durée. Dès le deuxième cahier du compte de 1388-1389, on abandonne la belle régularité, pour en rester à une impression globale de proportionnalité, préservant malgré tout un certain espace pour la marge gauche.

Fig. 15 : dimensions horizontales des comptes en registre entre 1386 et 1390

<b>25 juin 1386-24 juin 1387 (B 15 288)</b>					
	<b>Marge gauche (en mm)</b>	<b>Gouttière gauche (en mm)</b>	<b>Colonne centrale (en mm)</b>	<b>Gouttière droite (en mm)</b>	<b>Marge droite (en mm)</b>
Premier cahier recto	46	5	203	4	49
Premier cahier verso	49	5	200	4	50
<b>25 juin 1387-24 juin 1388 (B 15 289)</b>					

	Marge gauche (en mm)	Gouttière gauche (en mm)	Colonne centrale (en mm)	Gouttière droite (en mm)	Marge droite (en mm)
Premier cahier recto	52	4	198	4	52
Premier cahier verso	52	4	198	4	52
<b>25 juin 1388-24 juin 1389 (B 15 289)</b>					
	Marge gauche (en mm)	Gouttière gauche (en mm)	Colonne centrale (en mm)	Gouttière droite (en mm)	Marge droite (en mm)
Premier cahier recto	49	4	200	4	48
Premier cahier verso	49	4	202	4	46
Deuxième cahier recto	36	7	201	7	48
Deuxième cahier verso	46	7	185	7	53
<b>25 juin 1389-24 juin 1390 (B 15 290)</b>					
	Marge gauche (en mm)	Gouttière gauche (en mm)	Colonne centrale (en mm)	Gouttière droite (en mm)	Marge droite (en mm)
Premier cahier recto	39		233		38
Premier cahier verso	45		224		41
Deuxième cahier recto	41	7	237		43
Deuxième cahier verso	38	7	223		56
Troisième cahier recto	41	7	230		49
Troisième cahier verso	44	6	217	7	52

- 64 Sans présenter le signe d'une standardisation totale, demeurant une affaire artisanale, la documentation comptable et sa mise en page manifestent clairement le souci d'une homogénéité en trompe-l'œil, qui s'installe avec la mise au point des registres dans la durée, et bénéficie aux notes marginales. On est donc dans le confort de lecture. L'impression générale de lecture, d'un compte à l'autre, d'un cahier à l'autre, demeure d'une relative régularité. Le clerc ne recherche pas la perfection formelle.

### La mise en page : dimension verticale

- 65 L'espacement et le positionnement des lignes horizontales donnent moins de latitude : trois parties se distinguent, marge de tête, hauteur de la colonne de texte, et marge de queue ou de pied.

- 66 Les comptes en rouleau présentent un profil uni. Les données relatives à l'année 1324-1325 font clairement apparaître un souci d'exploiter le maximum de surface dans la rédaction.

Fig. 16 : dimensions verticales des comptes en rouleau de l'année 1324-1325

<i>Toussaint 1324- Chandeleur 1325 (A 436-1)</i>						
	Marge de tête (en mm)	Hauteur de la colonne de texte (en mm)	Marge de pied (en mm)	Nombre de ligne	Écartement moyen entre les lignes (en mm)	
F° 1	32	465	6	67	6,9	
F° 2	4	522	8	74	7,1	
F° 3	10	449	3	74	6,1	
F° 4	6	460	6	74	6,2	
F° 5	20	132	43	26	5,1	
Total	72	2028	66	315	6,4	
Répartition sur la hauteur de la page des différentes composantes (en pourcentage)	3,30 %	93,60 %	3,00 %			
<i>Chandeleur 1325- Ascension 1325 (A 438-2)</i>						
	Marge de tête (en mm)	Hauteur de la colonne de texte (en mm)	Marge de pied (en mm)	Nombre de ligne	Écartement entre les lignes (en mm)	Nombre de lignes utilisées
F° 1	52	391	12	49	8	48
F° 2	6,5	417	39	66	6,3	41
F° 3	20	308	36	54	5,7	36
F° 4	6	433	5	62	7	58
F° 5	6	444	5	66	6,7	63
F° 6	6	174	18	32	5,4	18
Total	96,5	2167	115	329	6,6	264

Répartition sur la hauteur de la page des différentes composantes (en pourcentage)	2,50 %	90,80 %	4,80 %			
<b>Ascension 1325- Toussaint 1325 (A 441-4)</b>						
	<b>Marge de tête (en mm)</b>	<b>Hauteur de la colonne de texte (en mm)</b>	<b>Marge de pied (en mm)</b>			
F° 1	37	518	10			
F° 2	12	535	20			
F° 3	8	580	4			
F° 4	4	600	4			
F° 5	5	514	10			
F° 6	10	555	5			
F° 7	5	420	85			
Total	81	3722	138			
Répartition sur la hauteur de la page des différentes composantes (en pourcentage)	2,00 %	94,40 %	3,50 %			

67 En effet, les lignes occupent 93,6 % du premier compte, et le comptable n'hésite pas à réduire marges hautes et basses à quelques millimètres, aérant principalement le début et la fin de son compte de quelques centimètres au plus. On retrouve des données voisines pour les comptes suivants, qui témoignent cependant d'une certaine latitude. Le souci d'économie n'est pas non plus obsessionnel<sup>78</sup>. Concernant le nombre de lignes, il est bien entendu proportionné à la longueur du parchemin, et donc très variable. Si l'on s'en tient aux premiers comptes, le ratio est de 315 lignes pour 2 028 mm de hauteur de colonne de texte, soit 6,4 mm entre chaque ligne, mais la valeur moyenne de chaque folio est différente, oscillant entre 5,1 et 7,1 mm : on a donc la volonté de rester aux environs de 6 mm, le tracé à la main laissant apparaître de légères variations. La régularité l'emporte et le compte est relativement serré. Le relevé sur les deux comptes suivants révèle les mêmes préoccupations et les mêmes écarts. Les comptes de l'année 1346 sont dans la même optique.

68 Autre trait caractéristique de ces lignes, leur utilisation pour l'écriture : le nombre de lignes tracées restant vierges est relativement restreint. Ainsi pour l'Ascension 1325 avec 264 lignes utilisées sur 329 (80 %). On retrouve de telles proportions au fil des ans : pour la Chandeleur 1341, le rapport est de 379 lignes sur 463 (81,9 %). Dans ce rapport, on tiendra pour négligeable la part infime des lignes rédigées ne respectant pas les

lignes tracées, étant écrites en interlignes (en l'occurrence deux lignes). De sorte que ce pourcentage renvoie clairement à une volonté d'aération du compte, mais nullement à des abus pour allonger le parchemin écrit.

- 69 Avec les comptes en registres, le changement est très net dans la disposition des lignes horizontales : on accède à une régularité jamais atteinte, par le système des piqûres, ainsi que du fait d'une vigilance accrue dans la similitude des cahiers, voire des comptes lorsque ces derniers sont rendus d'un coup pour plusieurs termes. Alors le clerc cherche à offrir une régularité qui peut atteindre la précision de quelques millimètres, et se traduire par un nombre rigoureusement identique de lignes, comme c'est le cas pour l'ensemble de l'année courant de l'Ascension 1358 à l'Ascension 1359.

Fig. 17 : dimensions verticales des comptes en registre de l'année 1358-1359

<i>Ascension 1358- Toussaint 1358 (B 15 272-1)</i>				
	Marge de tête (en mm)	Hauteur de la colonne de texte (en mm)	Marge de pied (en mm)	Nombre de lignes
Cahier 1 recto	32	264	54	34
Cahier 1 verso	31	269	50	34
Cahier 2 recto	36	264	50	34
Cahier 2 verso	36	267	47	34
Cahier 3 recto				
Cahier 3 verso				
<i>Toussaint 1358- Chandeleur 1359 (B 15 272-2)</i>				
	Marge de tête (en mm)	Hauteur de la colonne de texte (en mm)	Marge de pied (en mm)	Nombre de lignes
Cahier 1 recto	30	268	52	34
Cahier 1 verso	31	267	52	34
Cahier 2 recto	34	267	54	34
Cahier 2 verso	35	267	53	34
<i>Chandeleur 1359- Ascension 1359 (B 15 272-3)</i>				
	Marge de tête (en mm)	Hauteur de la colonne de texte (en mm)	Marge de pied (en mm)	Nombre de lignes
Cahier 1	29	270	54	34
Cahier 2	31	271	51	34

Cahier 3	28	271	53	34
	31	270	52	34

- 70 L'écartement entre les lignes, présente de même une régularité bien plus grande, l'homogénéité semblant parfaite sur chaque page de l'année 1358-1359, pages qui superposent les lignes à l'identique.
- 71 C'est là un des progrès acquis par la piqûre, ainsi probablement que par le recours à un patron. Cependant, la rigueur n'est pas absolue : tout d'abord au sein de la série le nombre de lignes varie. Sur les comptes de 1367-1369, les dimensions des marges de tête sont réduites, et oscillent entre 14 et 29 mm, tandis que la hauteur du texte est comprise entre 297 et 311 mm et celle des marges de pied entre 45 et 56 mm, le plus souvent autour de 50 mm. En 1381-1382, on oscille autour de dimensions similaires pour les marges, mais entre 268 et 318 mm pour le texte, soit des variations assez importantes<sup>79</sup>. La création de la Chambre des comptes n'y change pas beaucoup : pour les années 1386-1389, les variations sont encore sensibles.

Fig. 18 : dimensions verticales des comptes en registres des années 1386-1390

<i>25 juin 1386- 24 juin 1387 (B 15 288)</i>				
	Marge de tête (en mm)	Hauteur de la colonne de texte (en mm)	Marge de pied (en mm)	Nombre de lignes
Cahier 1 recto	33	295	38	43 à 45
Cahier 1 verso	25	298	40	43 à 45
<i>25 juin 1387- 24 juin 1388 (B 15 289)</i>				
	Marge de tête (en mm)	Hauteur de la colonne de texte (en mm)	Marge de pied (en mm)	Nombre de lignes
Cahier 1 recto	21	316	31	43 ou 42
Cahier 1 verso	22	313	33	43 ou 42
<i>25 juin 1388- 24 juin 1389 (B 15 290)</i>				
	Marge de tête (en mm)	Hauteur de la colonne de texte (en mm)	Marge de pied (en mm)	Nombre de lignes
Cahier 1 recto	26	305	37	45 à 46
Cahier 1 verso	28	303	37	45 à 46
Cahier 2 recto	30	286	55	46 à 47
Cahier 2 verso	27	298	46	46 à 47

25 juin 1389- 24 juin 1390 (B 15 291)				
	Marge de tête (en mm)	Hauteur de la colonne de texte (en mm)	Marge de pied (en mm)	Nombre de lignes
Cahier 1 recto	16	315	15	46 à 47
Cahier 1 verso	17	310	20	46
Cahier 2 recto	20	277	48	43
Cahier 2 verso	15	283	47	43
Cahier 3 recto	20	278	45	43
Cahier 3 verso	18	280	45	43

- 72 Les écarts sont certes limités si l'on prend en compte la totalité de la série, oscillant autour de dimensions voisines (20 mm de marge de tête, 300 de hauteur de texte, 40 de marge de pied), respectant globalement les proportions précédentes. Mais le détail des cahiers fait apparaître des écarts entre les comptes d'une part<sup>80</sup>, et à l'intérieur d'un seul compte, en particulier celui de l'année 1389-1390, avec des dimensions variant jusqu'à 40 mm d'un cahier à l'autre.
- 73 Quant au nombre de lignes, il n'est pas véritablement fixe, oscillant entre 43 et 47, même d'un cahier à l'autre, puisqu'aucun compte ne présente même d'unité absolue. L'espacement entre ces lignes reste cependant relativement stable, compris entre 6,1 et 7,5 mm, généralement aux alentours de 6,7 mm. On est là probablement aux limites des capacités de l'œil humain. La variation dans le nombre de lignes est d'autant plus difficilement perceptible pour le lecteur que bien souvent, le clerc a cherché à maintenir une symétrie entre les pages en vis-à-vis, un même nombre de lignes se prolongeant de part et d'autre<sup>81</sup>. On la rencontre surtout pour les comptes rédigés par Adam Baudet dans les années 1381-1390, une époque où le piquage préparatoire des lignes horizontales a disparu. De sorte que c'est bien une méthode de substitution, dont on ignore les raisons de l'adoption. Elle montre une fois de plus que ce réglage était effectué après constitution des cahiers, puisqu'il arrive de relever des correspondances sur des folios en vis-à-vis appartenant à deux cahiers différents<sup>82</sup>.
- 74 Enfin, et là le cas se rencontre durant toute la période des registres, la possibilité offerte par l'ajout de lignes en marge de pied de page est trop tentante pour le comptable qui peut ainsi éviter de reporter sur la page suivante la fin d'une partie. L'usage est encore très fréquent dans les années 1350-1360.
- 75 Il faut donc relativiser ces écarts. Au final, l'impression visuelle de continuité l'emporte. Ainsi pour la fin de notre période, si l'on prend pour base une dimension moyenne des cahiers, on obtient un modèle dont les dimensions ne sont dépassées ou réduites que de 23 mm au plus et en réalité, dans la plupart des cas, de quelques mm<sup>83</sup>. L'artisanat de la méthode ne perturbe pas la lecture, et permet de circuler d'un compte à l'autre sans perte de repère : on reste toujours dans une certaine proportion entre les trois parties. De même, les lignes maintiennent un effort d'unité, de cohérence ; et si leur nombre peut varier, notamment du fait de l'utilisation de l'alignement pour les

pages en vis-à-vis, à la place de la piqûre, ce n'est nullement gênant. Au final, ce sont les méthodes personnelles du clerc qui expliquent ces variantes, plus qu'une évolution vers plus de précision. Car là n'est pas l'essentiel.

- 76 On rejoint donc largement le constat de Patrice Beck au sujet des cherches de feux : il serait abusif de parler d'une norme précise imposée par l'administration<sup>84</sup>. Néanmoins, la régularité relative, artisanale qui se détache de la série des comptes laisse apparaître des constantes, et les modèles ne semblent pas aussi variés, quoique l'exécution laisse apparaître une certaine marge.
- 77 La différence est par ailleurs grande avec la situation décrite par Henri Jassemin à Paris, où les clercs sont payés à la pièce, 2 sous tournois par feuillet, ce qui engendre la multiplication des pages à moitié blanches ou les grandes majuscules, usages que l'on tenta d'éradiquer en 1454<sup>85</sup>. Le paiement fixe, forfaitaire du clerc explique à mon sens la grande sobriété en parchemin comme en majuscules de ces comptes hesdinois, et a du fortement peser sur leur relative stabilité.

## De la mise en page au texte

- 78 La réglure commande la mise en page : la disposition en colonnes, et éventuellement en gouttières, est un élément de repérage visuel essentiel pour le texte, tout comme l'est l'utilisation de lignes blanches pour délimiter chapitres et sous-chapitres. Sur ce point, les quelques variations enregistrées au cours de la période soulignent un effort sensible pour prendre en compte les lecteurs et correcteurs du compte.
- 79 Les comptes en rouleau présentent un schéma simple : la colonne ou marge gauche n'a presque aucune utilité scripturale, elle délimite une zone blanche, ce qui permet également d'éviter que le texte soit rogné, les rouleaux n'ayant pas de couverture. D'où son caractère réduit. Au mieux y trouve-t-on quelques précisions, pointant telle ou telle partie, ce qui ne signifie pas forcément que ce soit l'œuvre d'un vérificateur, puisqu'il s'agit plutôt d'indexer une partie précise. Mais les cas sont extrêmement rares (j'en ai rencontré dans deux comptes, en quantité très limitée)<sup>86</sup>.
- 80 La colonne centrale est bien entendu la plus importante, comprenant non seulement le texte mais aussi les titres, tous alignés sur l'extrémité gauche de la colonne. C'est également là que sont rédigées les sommes de chapitres. Il arrive que ce texte déborde sur la gouttière droite, quoique rarement<sup>87</sup>. Reste que lorsqu'aucune ligne blanche ne vient séparer ces parties, la lecture n'est pas toujours simple, puisqu'aucun décalage n'est prévu sur la gauche. Le problème est cependant réglé, au plus tard à partir des années 1340, par l'utilisation de la gouttière gauche, qui accueille désormais la première lettre de chaque partie en majuscule, offrant un confort inédit au lecteur<sup>88</sup>. Le procédé ne s'impose cependant pas définitivement dans les comptes en rouleaux<sup>89</sup>. Toujours dans ce souci, mais déjà dans les années 1320, un décalage est prévu pour les sommes de chapitres, à 3 ou 4 cm du bord gauche de la colonne, très visibles donc<sup>90</sup>. Enfin la colonne droite accueille les chiffres de chaque partie, parfois les débordements du texte. Ces chiffres sont écrits sur la dernière ligne utilisée par le texte, sans possibilité de confusion. Ce schéma est très stable.
- 81 Pour la disposition verticale, l'utilisation du parchemin ne présente guère de singularités. Nous avons rappelé la densité forte d'utilisation de ces lignes, due aux modalités de paiement du clerc. Ce dernier est cependant sensible à une mise en page lisible, quoique très peu régulière. En prenant pour exemple le compte de l'Ascension

1325<sup>91</sup>, on relève généralement des écarts assez réduits, mais lisibles : deux lignes entre les chapitres, ou entre le texte et la somme d'un chapitre, mais cela peut varier entre 1 et 3 lignes. Chaque chapitre forme un bloc relativement compact, même si parfois ce dernier peut être brisé, afin d'aérer une suite trop longue de parties<sup>92</sup>. Les habitudes des clercs sont cependant variables, et certains souhaitent aérer davantage leur compte : le clerc responsable de la rédaction du terme de la Chandeleur 1341 présente des coupures de 3 lignes, parfois 5 voire 8<sup>93</sup>. La libre appréciation semble l'emporter, le clerc disposant d'une marge entre le coût en parchemin et le souci esthétique, sans jamais sacrifier totalement l'un ou l'autre.

- 82 Les comptes en registres introduisent sur l'utilisation de la mise en page de sérieux changements, tout en entérinant des nouveautés introduites progressivement dans les comptes en rouleaux, comme l'usage de la gouttière gauche pour les majuscules de début de parties<sup>94</sup>. Le procédé est même amélioré dans les années 1360 par un décalage entre la majuscule et la suite du texte, laissant mieux ressortir le début de chaque partie<sup>95</sup>. C'est évidemment l'usage des colonnes qui est le plus profondément transformé par l'emploi de la colonne gauche pour les notes marginales. Dès les années 1350, leur nombre est très important, sous forme d'abréviations mais aussi de textes complets sur plusieurs lignes<sup>96</sup>. On conçoit qu'une plus grande place leur soit désormais consacrée. En outre, cette colonne de gauche va acquérir une nouvelle fonction, celle d'accueillir des sommes intermédiaires, pour des sous-totaux à l'intérieur des chapitres<sup>97</sup>. Les deux autres colonnes principales gardent leur fonction, et les débordements du texte sur la droite ne disparaissent pas<sup>98</sup>. Cette mise en page n'est nullement originale, et relève même d'un standard pour la comptabilité, bien antérieur à 1386, inspiré du modèle parisien<sup>99</sup>. La Chambre des comptes lilloise le valide totalement, et son avènement n'y change rien.
- 83 Dans la disposition verticale du texte, les comptes en registre ne modifient que très peu les usages. Les variantes sont très nombreuses dans l'aération du texte : on se contente parfois du saut d'une ligne entre les chapitres, ou entre le titre et les parties d'un chapitre<sup>100</sup>. Mais la liberté est grande : le plus souvent 2 à 3 lignes<sup>101</sup>. Cependant, une tendance se dessine, sans cesse remise en cause : dès les années 1350, une rupture visuelle entre recettes et dépenses est établie, le clerc n'hésitant pas à reporter au verso le début des dépenses en laissant une demi-page blanche<sup>102</sup>. Toujours est-il que l'usage ne va pas encore jusqu'à renvoyer à la page suivante le chapitre suivant : ce phénomène se développe dès le début des années 1380 sous la plume du clerc Adam Baudet<sup>103</sup>, et semble s'enraciner avec la fondation de la Chambre, sans être systématisé : on ne renvoie à la page suivante que lorsque la fin du chapitre est bien avancée dans la page en cours<sup>104</sup>. On rappellera encore le principe du paiement au forfait... Surtout, il semble que l'évolution institutionnelle n'explique pas seule ce progrès, qui a bénéficié de la conjonction de ce changement administratif et de l'initiative d'un clerc bien enraciné, particulièrement soucieux de son travail, et dont l'œuvre se caractérise par son élégance, et un souci d'amélioration constante de son travail<sup>105</sup>.
- 84 On constate là encore que le passage du rouleau au registre, en même temps que l'avènement d'un contrôle plus lourd, explique pour partie ce développement des marges de tête et de pied, et leur toute relative standardisation. En effet, les comptes étant reliés les uns après les autres en un registre, et les registres parfois reliés, le souci de commodité conduit le clerc à préciser en marge de tête des informations utiles, sur le premier folio, voire sur tous les suivants. Le bailliage et le terme du compte

permettent à celui qui feuillette le compte de se repérer géographiquement et temporellement, notamment dans la succession des trois termes annuels. L'usage est visible dès les années 1350, seulement au premier folio<sup>106</sup>. Mais à la fin de la période prébourguignonne, il se répand sur les marges de têtes de toutes les pages : c'est le cas dans les années 1380 sur tous les rectos. C'est évidemment là la marque d'une volonté de faciliter le repérage pour les lecteurs. L'importance de ces repères se comprend aisément du point de vue de ces derniers dans une période où les comptes de plusieurs termes sont rendus en une fois, reliés entre eux, et où l'habitude de corriger les comptes de séries différentes s'est enracinée. Mais une fois les trois termes annuels abandonnés sur ordre de la Chambre, la pratique est rapidement et définitivement abandonnée, les comptes annuels formant un bloc unique<sup>107</sup>. C'est cependant également dans cette marge de tête que viendra, tardivement et au-delà de notre étude, se loger le n° du folio, ultime perfectionnement des méthodes de repérage, plus précocement employé en Bourgogne<sup>108</sup>. Il faut sans doute y voir la séquelle des trois termes annuels, qui ont servi de repères et ont donc retardé l'usage du folio ; ce n'est donc pas un hasard si les gens des comptes lillois, dans leurs notes de corrections ou les listes de parties envoyées à Dijon, n'ont pas repris l'usage bourguignon de relever le numéro des folios. C'est là une pratique qui n'est toujours pas enracinée dans les années 1410<sup>109</sup>.

- 85 L'habitude vient également dans les années 1360 d'y noter la mention « *Pro curia* »<sup>110</sup> ou « Pour la court » qui indique le destinataire, à savoir les vérificateurs puis la Chambre des comptes<sup>111</sup>. C'est dans cet espace marginal dont la vocation est de donner un repère chronologique que les gens des comptes commenceront dès octobre 1385 à inscrire la date de dépôt du compte, soit au moment précis de la mise en place d'une grande commission chargée de préparer l'installation de la Chambre des comptes de Lille<sup>112</sup>, suivant les pratiques déjà en place en Bourgogne comme à Paris<sup>113</sup>. D'abord inscrite à gauche, cette mention est rapidement déportée à droite<sup>114</sup>. La coutume sera maintenue par la Chambre, en latin puis en français<sup>115</sup>.
- 86 Enfin, le développement des notes marginales conduit également les contrôleurs des comptes à utiliser, de manière très limitée, un espace jusque-là vierge : les marges de pied de page. C'est essentiellement le lieu où sont rédigés les « mémoires », généralement au dernier folio des recettes, à l'intention du comptable et des contrôleurs, précisant que certains points doivent être surveillés à l'avenir<sup>116</sup>. C'est également là que les gens des comptes, s'affranchissant clairement du cadre et manifestant ainsi une plus grande liberté que le comptable, rédigent la somme totale du compte, ainsi que des mentions relatives à son épuration, voire la clôture du compte<sup>117</sup>. Le franchissement des règles visuelles renvoie ainsi clairement à la hiérarchie des pouvoirs.
- 87 Globalement, la réglure est suivie par le texte. Quasiment toujours, mais les exceptions existent. Ainsi pour le compte de l'Ascension 1341, dans lequel plusieurs folios ne respectent nullement ce réglage ni pour les chiffres, ni pour le texte, dont la largeur varie à chaque partie<sup>118</sup>. Mais ce type de mise en page est assurément très rare, car il rompt véritablement l'équilibre. Le débordement en bas de page est le plus fréquent, bien qu'il reste limité et tende surtout à s'estomper voire à disparaître au cours de la période, pour devenir anecdotique aux temps de la Chambre des comptes<sup>119</sup>. C'est que c'est bien la prérogative des contrôleurs que de s'affranchir de ces limites...
- 88 En somme domine l'impression d'un cadre structurant, de plus en plus avec les comptes en registre, dans lesquels les débordements sont permis, mais où l'impression de

régularité se dégage dans l'approche visuelle. C'est bien ce qui devait compter pour les correcteurs. On est au final très loin de méthodes industrielles, et tout indique que le travail est adapté à chaque cahier et compte par le clerc lui-même. Si ces aspects sont laissés à l'appréciation du clerc, avec une certaine marge de tolérance tant que l'unité visuelle est conservée, on observe cependant que pèsent de très lourdes tendances politiques, administratives et économiques sur l'évolution des comptes. C'est sur ce point que je souhaite terminer cette interrogation.

## Évolutions des formes ou révolution de l'information ?

### L'Artois : une principauté sous influence

- 89 Pour comprendre ces transformations, il faut avoir en tête que l'Artois a été largement ouvert au XIV<sup>e</sup> siècle aux influences administratives extérieures. Un tableau permet de comprendre la complexité des changements politiques au cours du XIV<sup>e</sup> siècle.

Fig. 19 : le gouvernement de l'Artois au XIV<sup>e</sup> siècle

Comte d'Artois en titre	Durée du principat	Autres territoires détenus par le comte	Époux exerçant le pouvoir	Territoires détenus par l'époux	Régent détenteur du pouvoir et mainmise royale	Territoires tenus par le régent
Mahaut d'Artois	1302-1329	Comté de Bourgogne	Othon IV (en 1302-1303)	Comté de Bourgogne		
Jeanne II de Bourgogne	1329-1330	Comté de Bourgogne	Philippe V le Long	Royaume de France		
Jeanne III de Bourgogne, dite Jeanne de France	1330-1347	Comté de Bourgogne	Eudes IV de Bourgogne	Duché de Bourgogne	1332 : prise du bailliage d'Aire. 1337 : mainmise du roi sur l'Artois. 1346 : mainmise du roi sur l'Artois	Royaume, comté de Boulogne et d'Auvergne
Philippe I <sup>er</sup> de Bourgogne	1347-1361	Comté de Bourgogne, duché de Bourgogne (à partir de 1349)			1348-1349: mainmise du roi. 1349 : régence de Jeanne de Boulogne, puis de Jeanne et Jean de Normandie puis Jean II le Bon ; toujours régente en 1358	Royaume, comté de Boulogne et d'Auvergne
Marguerite de France	1361-1382	Comté de Bourgogne				

Louis de Male	1382-1384	Comté de Flandre, comté de Bourgogne, comté de Rethel, comté de Nevers				
Marguerite de Male	1384-1405	Comté de Flandre, comté de Bourgogne, comté de Rethel, comté de Nevers (jusque 1385)	Philippe le Hardi (jusque 1404)	Duché de Bourgogne		

- 90 Tout d'abord, les comtes d'Artois en titre sont en effet rattachés à plusieurs dynasties, et sont dans le même temps détenteurs d'autres principautés. Mahaut d'Artois et sa descendance sont d'origine capétienne, détiennent le comté de Bourgogne. Avec Philippe de Rouvres, comte en 1347, la maison capétienne de Bourgogne accède au comté d'Artois, et y associe donc le duché et le comté de Bourgogne. Marguerite de France est également une princesse capétienne détentrice du comté de Bourgogne. Louis de Male, son fils est quant à lui le descendant d'un lignage strictement flamand, réunissant enfin les comtés séparés par Philippe Auguste et, comme plus tard sa fille Marguerite de Male, il est à la tête d'un ensemble composite entre Flandre, Artois, Rethelois, comtés de Bourgogne et de Nevers.
- 91 La donne politique est surtout compliquée par la récurrence des comtesses en titre (Mahaut, les deux Jeanne, Marguerite de France et Marguerite de Male) qui, à l'exception de Mahaut et de Marguerite de France, doivent céder le pouvoir à un époux princier aux attaches extérieures à l'Artois. Il s'agit principalement du roi Philippe le Long, époux de Jeanne II, du duc de Bourgogne Eudes IV, époux de Jeanne III, et de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Enfin des régents ou le roi peuvent intervenir et diriger l'Artois. Le principat de Jeanne III est ainsi marqué par au moins deux mainmises, dues notamment à la situation militaire, en 1337<sup>120</sup> et 1346<sup>121</sup>.
- 92 Nous ne pouvons entrer dans les détails mais chacun de ces princes, maris et régents apporte avec lui ses hommes et ses dirigeants. C'est surtout vrai pour Eudes IV et Philippe le Hardi, qui ont le temps d'imposer leurs officiers dans les instances de contrôle, de gestion et de chancellerie. C'est, par exemple, le cas de Jean Canard pour Philippe le Hardi ; mais les princesses peuvent agir de même : Ancel de Salins, chancelier de Marguerite de France, est un comtois qui supervise toute l'administration. C'est là un dossier que nous ne pouvons développer ici, mais le contrôle comptable subit les mêmes influences extérieures.
- 93 Avant 1347, les mentions ne sont guère explicites de ce contrôle. Tout indique cependant l'existence de sessions du conseil d'Artois, notamment sous Mahaut, avec Thierry d'Hirson<sup>122</sup>.
- 94 C'est sous Philippe I<sup>er</sup>, précisément dans la période qui voit le basculement du rouleau au registre que les mentions apparaissent. Ainsi le compte de la Toussaint 1347 est-il entendu à Arras en avril 1348 par Jean de Hangest, conseiller et maître des comptes du roi, commissaire à l'audition des comptes en Artois, avec Robert de Lugny, un bourguignon, trésorier de Chalon et futur chancelier de Philippe I<sup>er</sup><sup>123</sup>. Un duo

semblable formé d'un officier gravitant autour de la monarchie et d'un Bourguignon se retrouve à la fin des années 1350 en Artois. Ainsi encore le trio commis en 1358 : Yves de Conne, chanoine de Saint-Quentin<sup>124</sup>, appelé clerc de la reine<sup>125</sup> et attesté en Artois en 1358-1360 ; Jean Biset, secrétaire du duc de Bourgogne<sup>126</sup> qui doit à l'occasion faire le voyage depuis Dijon<sup>127</sup>, présent en Artois entre 1358 et 1371 au moins<sup>128</sup> et intégrant alors l'entourage de Marguerite de France dont il est conseiller ; enfin un agent témoignant de l'existence d'une tradition artésienne du contrôle, à savoir Robert Ghelluy, également commis par la reine en 1358<sup>129</sup> mais déjà présent dans les redditions de comptes en 1348<sup>130</sup>. Ce dernier est un véritable artésien : il est originaire d'Arras et est attesté comme clerc en Artois en 1331<sup>131</sup>, il devient chanoine de Béthune et sert Eudes IV dans les années 1340<sup>132</sup> ; en 1364 il est qualifié de clerc des comptes de la comtesse<sup>133</sup> et meurt en 1368. L'enracinement du contrôle en Artois est tel que les sources évoquent parfois même une Chambre des comptes d'Arras, déjà sous Marguerite de France<sup>134</sup>.

- 95 On ne reviendra pas sur le début du principat de Philippe le Hardi, également propice à ces associations d'hommes venus de Paris, comme Jean Creté, maître des comptes du roi, ou de Dijon, comme Regnault Gombaut. Même le court principat de Louis de Male voit débarquer en Artois un maître des comptes flamand, Jean Le Brune. De sorte que les comptes sont bien contrôlés par des hommes issus de plusieurs espaces administratifs, et qui restent souvent dans le temps au-delà d'un principat : on a là un puissant facteur de transformation, même s'il n'est pas le seul.

## Une transformation radicale de l'usage du compte

- 96 En effet, l'intégration de l'Artois dans des ensembles politiques plus vastes, ainsi que le développement de pratiques nouvelles dans la gestion comme dans le contrôle, modifièrent la finalité même du compte, expliquant largement les transformations codicologiques.
- 97 La paternité des comptes est un élément clé pour comprendre leur genèse et leur évolution. La nature des personnes impliquées dans leur confection a subi de réelles transformations, qui ont pu peser à plusieurs titres. La principale rupture réside dans l'instauration d'un receveur. En effet, les premiers comptes en rouleaux de notre série sont remis par un bailli, officier de justice nullement spécialisé dans la finance : c'est le cas en 1325 avec Jean de Chartres<sup>135</sup>. Ces agents appartiennent à la noblesse tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>136</sup>. La fonction de receveur est déjà attestée dans la terre de Rémy dès 1327 au plus tard<sup>137</sup>, et dans le bailliage de Béthune dès 1336<sup>138</sup>. À Hesdin, la première mention d'un receveur date de l'Ascension 1337<sup>139</sup>. Preuve de l'ouverture sur les influences françaises du bailliage, il est en avance sur les autres grands sièges de recette artésiens, comme Aire, Arras, Calais, Saint-Omer, qui ne disposent pas encore de receveurs en 1345<sup>140</sup>. C'est seulement avec les années 1350 que cet office se généralise définitivement<sup>141</sup>. Ces receveurs ont un autre statut social comme le laissent entendre leurs noms, à consonance plus roturière qu'aristocrate (Guillaume Le Roux, Colart Le Vaque, Colart Rumet, Philippe Lescot) et surtout le fait qu'aucun n'est dit écuyer ni chevalier. Plusieurs sont aisément rattachables à la bourgeoisie locale, étant connus à l'instar de Colard Le Vaque<sup>142</sup> et Colard Rumet<sup>143</sup> comme bourgeois d'Hesdin. Cela va avoir un impact très profond à moyen terme sur la gestion de leur office, et donc progressivement sur la forme de leur compte.

- 98 Mais lors de la rupture de 1337, la différence est très loin de sauter aux yeux. Concernant les dimensions, la mise en page, l'usage du parchemin en général, aucune révolution, ni même d'évolution. C'est que derrière ces officiers, d'autres agents sont en réalité chargés du travail, de sorte que l'avènement d'un receveur ne change pas fondamentalement les conditions d'élaboration matérielle. Il existe en effet des clercs de recette, fonction non gagée mais de plus en plus reconnue. Du temps du compte rendu par le bailli, un clerc du bailliage est déjà attesté<sup>144</sup>. L'avènement d'un receveur ne signifie nullement que ce dernier va prendre en charge la rédaction : déjà en 1341, c'est un « clerc le receveur », qui rédige les comptes d'Hesdin et se charge de quelques menues opérations<sup>145</sup>. Déjà impliqué dans la gestion, il peut représenter son maître devant les autorités centrales<sup>146</sup>, mais il demeure méconnu et va progressivement sortir de l'ombre. Les deux figures les mieux connues et les premières à être nommées sont celles de Jean du Tristre et celle d'Adam Baudet. Le premier apparaît à ce poste le 20 octobre 1358<sup>147</sup> et l'est encore en 1381, soit près d'un quart de siècle après, et malgré le changement de titulaire de l'office de receveur<sup>148</sup> : il s'agit bien d'un pilier de l'ordre administratif, certainement plus au fait de sa recette que ses supérieurs. Sa présence explique d'ailleurs en grande partie la stabilité de la présentation du compte durant ces années, malgré les changements de titulaire à la tête de la recette. On retrouve cette stabilité avec Adam Baudet, présent entre 1383 et 1391 au moins. Ces deux clercs supportèrent de lourdes contraintes financières dans la tenue des comptes, dont la rémunération fut plafonnée à 60 sous dès les années 1340, somme toujours versée pour une année au clerc de recette, non pas comme un gage mais comme le prix des fournitures. Le clerc ne devait pas en effet être reconnu comme un officier, ce qui était assez hypocrite. En fin de période, le tarif correspondait à 0,9 sou par folio, ou encore 6,7 sous le m<sup>2</sup>. On en était à peine à plus de la moitié de cette superficie dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle pour un tarif identique. On comprend là l'un des enjeux du basculement entre rouleaux et registres : il dut se faire autant que possible à coûts constants pour le clerc, qui ne vit pas ses émoluments augmenter. Si l'utilisation des deux faces du parchemin, constituait certainement une économie, qui permit de dégager une marge permettant d'assumer une véritable inflation de l'écrit, la rémunération semble cependant se dégrader, et il n'est pas étonnant de voir apparaître le clerc dans d'autres parties, pour des paiements très divers liés à sa charge.
- 99 C'était certainement une compensation, car il fallait fidéliser ces agents, sans rendre leur fonction officielle ni leur accorder une rémunération adaptée. Un autre moyen fut de leur permettre de belles carrières en sortie de cléricature. Adam Baudet devint ainsi receveur d'Avesnes, Aubigny et Quiéry, tout en continuant d'exercer le rôle de clerc dans un premier temps<sup>149</sup>. La différence est grande avec la situation décrite par Henri Jassemin à Paris, où les clercs sont payés à la pièce, 2 sous tournois par feuillet<sup>150</sup>, ce qui engendre la multiplication des pages à moitié blanches ou les grandes majuscules. Le paiement fixe, forfaitaire du clerc explique à mon sens la grande sobriété en parchemin comme en majuscules de ces comptes hesdinois, et a du fortement peser sur leur relative stabilité formelle.
- 100 Si le personnel des clercs paraît avoir joué un rôle stabilisateur au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, l'évolution du bilan financier de la recette témoigne de transformations bien plus radicales, qui accompagnent l'évolution du personnel titulaire.

Fig. 20 : évolution du bilan financier des comptes de la recette d'Hesdin (1306-1347)

Nom du comptable	Office	Début	Terme	Recette	Dépense	Bilan	Référence
Wistasse de Cochove	bailli	Chandeleur 1306	Ascension 1306	1 227 l. 16 s. 6 d.	469 l 5 d	758 l. 16 s. 1 d.	
Jean de Chartres	bailli	Toussaint 1320	Chandeleur 1321	961 l. 2 s. 6 d.	315 l. 18 secondes 9 d.	645 l. 3 s. 9 d.	A 393
Jean de Chartres	bailli	Chandeleur 1321	Ascension 1321	903 l. 14 s. 9 d.	373 l. 13 s. 8 d.	530 l. 1 s. 1 d.	A 394
Jean de Chartres	bailli	Toussaint 1322	Chandeleur 1323	1 051 l. 5 s. 7 d.	456 l. 13 s. 6 d.	594 l 12 s. 1 d	A 410
Jean de Chartres	bailli	Chandeleur 1324	Ascension 1324	616 l. 9 s.	213 l. 6 s. 3 d.	403 l. 2 s. 9 d.	A 427
Jean de Chartres	bailli	Toussaint 1324	Chandeleur 1325	834 l. 19 s. 7 d.	215 l. 7 s. 11 d.	619 l. 11 s. 8 d.	A 436
Jean de Chartres	bailli	Chandeleur 1325	Ascension 1325	652 l., 13 s. 2 d.	559 l. 18 s. 11 d.	92 l. 14 s. 3 d.	A 438
Jean de Chartres	bailli	Ascension 1325	Toussaint 1325	785 l. 9 s. 3 d.	631 l. 10 s. 4 d.	153 l. 18 s. 11 d.	A 441
Jean de Chartres	bailli			825 l. 9 s. 8 d.	1 099 l. 12 s. 1 d.	On doit au comptable 284 l. 5 deniers	A 451
Jean de Chartres	bailli	Chandeleur 1327	Ascension 1327	639 l. 14 s. 3 d.	401 l. 21 d. dont œuvres	238 l. 12 sous 6 d.	A 457
Jean de Chartres	bailli	Toussaint 1327	Chandeleur 1328	555 l. 13 s. 8 d.	448 l. 9 s. 4 d.	107 l. 4 s. 4 d.	A 469
Jean de Chartres	bailli	Chandeleur 1328	Ascension 1328	435 l. 2 s. 7 d.	428 l. 8 s. 4 d.	6 l. 14 s. 3 d.	A 473
Jean de Thélou	Bailli	Chandeleur 1331	Ascension 1331	635 l. 9 s. 2 d.	560 l. 18 s. 1 d.	74 l. 11 s. 1 d.	A 513
Jean de Thélou	bailli	Ascension 1331	Toussaint 1331	945 l. 16 s.	671 l. 17 s. 7 d.	273 l. 18 s. 5 d.	A 514

Jean de Thélu	bailli	Toussaint 1331	Chandeleur 1332	737 l. 13 d. ob.	350 l. 12 s. 4 d.	386 l. 8 s. 9 d. ob.	A 521
Jean de Thélu	bailli	Chandeleur 1332	Ascension 1332	544 l. 23 d.	359 l. 16 s. 2 d.	184 l. 5 s. 9 d.	A 524
Jean de Thélu	bailli	Ascension 1332	Toussaint 1333	909 l. 15 d.	929 l. 14 s.	On doit au comptable 20 l. 12 s. 3 d.	A 535
Jean de Thélu	bailli	Chandeleur 1336	Ascension 1336	688 l. 6 s. 3 d.	322 l. 4 s. 2 d. ob.	366 l. 2 s. ob.	A 554
Willaume Le Roux (mais Thélu toujours bailli)	receveur	Chandeleur 1337	Ascension 1337	585 l. 4 s. 8 d. poit.	356 l. 14 s. 10 d.	228 l. 9 s. 10 d.	A 555
Willaume Le Roux	receveur	Toussaint 1337	Chandeleur 1338	844 l. 15 s. 10 d. poit.	623 l. 13 s. 5 d.	221 l. 2 s. 5 d. poit.	A 566
Willaume Le Roux	receveur	Chandeleur 1339	Ascension 1339	688 l. 13 s. 4 d.	406 l. 13 s. 10 d.	281 l. 19 s. 6 d.	A 578
Willaume Le Roux	receveur	Ascension 1339	Chandeleur 1339	1 172 l. 14 s. 9 d. poit	994 l. 7 s. 3 d.	178 l. 7 s. 6 d. poit.	A 581
Willaume Le Roux	receveur	Chandeleur 1340	Ascension 1340	825 l. 10 s. 2 d. ob.	Manque	Manque	A 590
Willaume Le Roux	receveur	Toussaint 1340	Chandeleur 1341	2 001 l. 12 s. 3 poit.	3 026 l. 10 s.	On doit au comptable 1 024 l. 18 s.	A 602
Willaume Le Roux	receveur	Chandeleur 1341	Ascension 1341	722 l. 19 s.	1 024 l. 17 s. 4 d. (soit somme due au compte précédent)	On doit au comptable 301 l. 1 s. 8 d.	A 604
Willaume Le Roux	receveur	Ascension 1341	Toussaint 1341	1 178 l. 19 s. 1 d. poit.	1 557 l. 11 s. 7 d.	On doit au comptable 379 7 s. 6 d.	A 606
Willaume Le Roux	receveur	Ascension 1342	Toussaint 1342	1 523 l. 25 d.	1 833 l. 3 s.	On doit au comptable 313 l. 11 d.	A 616

Willaume Le Roux	receveur	Toussaint 1342	Chandeleur 1343	1 640 l. 3 s. 11 d.	1 347 l. 3 s.	313 l. 11 d.	A 622
Willaume Le Roux	receveur	Chandeleur 1344 ???	Ascension 1344 ???	938 3 d. 3 poit	Manque	Manque	A 636
Willaume Le Roux	receveur	Ascension 1345	Toussaint 1345	1 462 l. 2 s. 10 d.	2 654 l. 11 s. 7 d. + œuvres	On doit 1 192 l. 8 s. 9 d.// avec œuvres : 1437 l. 2 s. 3 d	A 644
Willaume Le Roux	receveur	Ascension 1346	Toussaint 1346	1 189 l. 15 s. 2 d. 4 poit.	manque	On doit au comptable 1 437 l. 10 s.	A 651
Willaume Le Roux	receveur	Toussaint 1346	Chandeleur 1347	1 168 l. 5 s. 7 d.	1 842 l. 4 s.	On doit au comptable en tout 673 l. 18 s. 5 d.	A 654
Willaume Le Roux	receveur	Chandeleur 1347	Ascension 1347	976 l. 19 d.	1 040 l. 4 s. 5 d.	On doit au comptable en tout 64 l. 2 s. 10 d.	A 655

- 101 À l'époque des baillis, les comptes présentent généralement un bilan positif. À chaque terme, la caisse laisse un revenant bon. Dès lors, c'est le receveur général d'Artois qui récupère ce surplus lors de l'audition du compte et l'utilise pour les dépenses centrales. Mais une fois qu'un receveur est commis, un homme généralement issu de la bourgeoisie spécialisé dans la finance, l'attitude de l'administration change. Il est en effet davantage sollicité. L'usage commence à se développer d'un bilan négatif de la caisse à chaque terme : le receveur fournit la totalité de ce qu'il reçoit, voire plus, avant de rendre son compte. C'est le cas dès le début des années 1340.
- 102 Cette évolution fut rendue possible par l'utilisation de nouvelles pratiques permettant aux gestionnaires centraux d'exploiter la ressource à la base. De fait, le début des années 1340 correspond à l'utilisation de décharges, permettant au receveur d'Artois de faire payer sur son ordre certaines dépenses par le receveur local d'Hesdin<sup>151</sup>. Le procédé se développe sous Marguerite de France<sup>152</sup>. Mais c'est surtout avec l'avènement de Louis de Male puis de Philippe le Hardi que l'utilisation systématique de ces ressources locales explose : les décharges des officiers centraux de ces princes sont nombreuses et élevées<sup>153</sup>. Sous les ducs de Bourgogne, le trésorier ducal joue le rôle principal, convoquant constamment le receveur d'Hesdin pour connaître ses disponibilités et les affecter aux dépenses du receveur général de toutes les finances<sup>154</sup>. Dès lors, il faut créer le chapitre des « Deniers bailliés à officiers qui en doivent compter »<sup>155</sup>. La création de la Chambre des comptes de Lille permet, en coordination avec celle de Dijon, d'opérer les corrections, les comparaisons d'un compte à l'autre.
- 103 Dans ce cadre, la reddition des comptes en trois termes perd radicalement de son intérêt financier. Il est inutile d'attendre de faire rendre compte pour accéder à l'argent. La reddition devient désormais uniquement un outil de contrôle, et non de financement. En outre, la sollicitation plus massive de l'agent local oblige à revoir sa

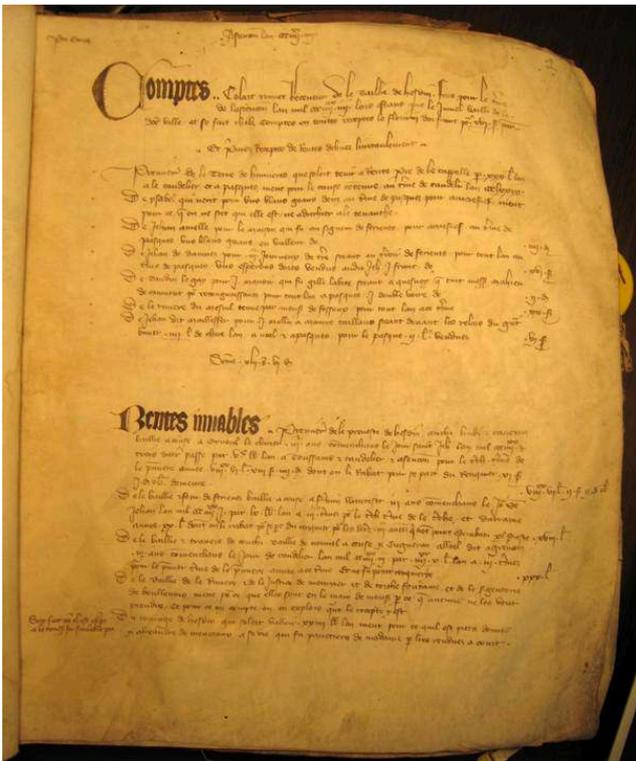
gestion. Il doit disposer de ressources plus solides, et le terme annuel répond à cette logique. Enfin, pour justifier son compte, il doit rassembler davantage de pièces, notamment de la main des officiers centraux, ce qui augmente les délais de reddition. Tout ceci est la véritable cause de l'abandon des comptes à trois termes annuels.

- 104 Quant au basculement en registres, il s'explique par la nécessité nouvelle d'une consultation plus assidue des documents comptables après leur clôture. La complexification des opérations financières, due à la multiplication des virements, décharges et assignations, conférait une utilité nouvelle au compte archivé. Ces opérations impliquaient en effet plusieurs agents : receveur local, receveur central principalement. La comparaison des comptes de plusieurs séries était donc nécessaire : c'est ce que l'on appelle des « corrections », destinées à vérifier la cohérence entre les positions des différents agents. Les notes marginales témoignent de ces corrections à Hesdin, avec les mentions *corrigendum*, ou *super ipsum* : ces notes indiquaient la nécessité de vérifier sur le compte de cet autre agent la concordance. L'opération réalisée, on soulignait la mention, souvent complétées par une allusion au fait que la partie avait bien été vérifiée dans tel compte<sup>156</sup>. Pour ce faire, les Chambres des comptes de Dijon et Lille s'envoyaient fréquemment des extraits de ces parties exigeant vérification, et cherchant à en obtenir de l'administration royale, avec plus ou moins de difficultés selon que le duc de Bourgogne était en position de force ou de faiblesse à Paris<sup>157</sup>. Il va sans dire que cette pratique de l'intertextualité comptable impliquait une consultation des comptes déjà clos, ce qui n'était guère le cas des comptes en rouleaux. Il fallut donc former des registres pratiques, enchaînant les années et les termes, et disposant de solides repères : titres de couvertures, rappel des termes en marge de tête, utilisation de marque-pages indiquant le début des recettes et des dépenses, puis numérotation des folios dans les années 1410<sup>158</sup>.

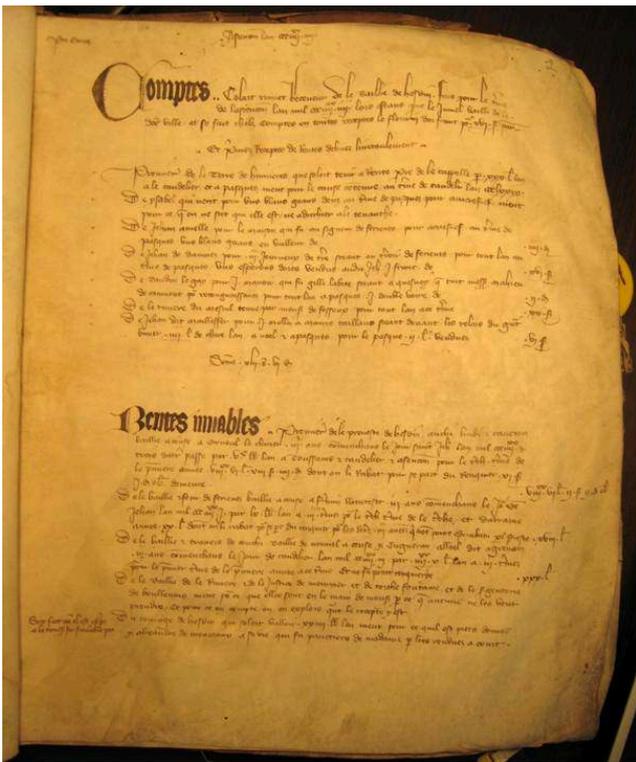
## Conclusion

- 105 La modification des comptes a impliqué l'ensemble de la chaîne administrative, qu'il s'agisse du pouvoir central - les princes et leurs gens des comptes - ou des officiers locaux - baillis et receveurs - dont la gestion fut profondément transformée au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais j'aimerais terminer en insistant sur le rôle des clercs de recette, agents trop longtemps ignorés qui furent pourtant les vrais artisans des comptes, dont deux exemples permettent de comprendre l'importance, en raison de leur enracinement et de leur réactivité. Survivant aux receveurs comme au prince, ils jouent un rôle majeur dans le maintien des formes lors de phases charnières, comme le passage du bailli au receveur, qui se fait sans rupture. Mais ils sont également réactifs, répondant aux demandes de contrôleurs parfois étrangers. Au final, c'est bien aux transformations administratives, elles-mêmes fruits de l'affirmation d'États princiers de plus en plus complexes, qu'il faut attribuer les mutations comptables à Hesdin. Le développement d'une ingénierie financière fondée sur les jeux d'écriture, donc la virtualisation de l'argent, explique que l'on soit passé d'un compte-rouleau à usage unique, servant à solder l'état d'un agent et le versement à une caisse centrale, à un compte-livre sans intérêt financier immédiat, mais instrument indispensable au contrôle de flux financiers beaucoup plus complexes, mais aussi souples et rapides. Ces flux complexes qui dépassaient les cadres de l'Artois, durent être contrôlés par des spécialistes

reconnus et dépassant ce strict cadre local, à savoir les gens des comptes. Ils furent les véritables moteurs de cette transformation codicologique.



Annexe 2 : Première page du compte de la recette d'Hesdin : exercice courant du 25 juin 1390 au 24 juin 1391, rédigé par le clerc Adam Baudet. ADN B 15 292, f° 1 r.



Annexe n° 3 : Détail du titre du compte de la recette d'Hesdin courant du 25 juin 1390 au 24 juin 1391. ADN B 15 292, f° 1 r.



## ANNEXES

Documents annexes :

Annexe 1 : Première page du compte de la recette d'Hesdin, exercice courant de la Chandeleur à l'Ascension 1384, rédigé par le clerc Adam Baudet. ADN B 15 286, f° 1 r.

## NOTES

1. Archives départementales du Pas-de-Calais, série A (Trésor des chartes d'Artois) : ADPdc.
2. Archives départementales du Nord, série B (Chambre des comptes de Lille et Trésor des chartes de Lille) : ADN.
3. Hans Robert Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, 1978. Cette théorie, définie afin de revaloriser l'histoire littéraire, est centrée sur la notion d'écart esthétique entre l'horizon d'attente du lecteur et ce que l'écrivain lui propose, décalage qui constitue le caractère innovant et par là même littéraire d'un auteur. Dans le cadre des documents comptables, c'est surtout la dimension dialectique du rapport entre auteur et lecteur qui nous intéresse au premier plan, relation dont la complexité apparaîtra dans cet article.
4. Les cotes commençant par A proviennent des ADPdc, et donc du Trésor des Chartes d'Artois, les cotes commençant par B des ADN, et donc des archives de la Chambre des comptes de Lille.
5. Bernard Delmaire, *Le compte général du receveur d'Artois pour 1303-1304. Edition précédée d'une introduction à l'étude des institutions financières de l'Artois aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, 1977. On dispose d'une mention de paiement pour ce travail qui coûtait 10 livres. « A Jacquemart Viellet pour faire les registres des comptes des baillis d'Artois et du receveur des termes de le Toussains et de le Candelier l'an XXII et de l'Ascension ensivant l'an XXIII, et pour parquemin mis as dis registres faire, X l » ADPdc A 413.
6. Compte du bailliage d'Avesnes, pour le roi, Ascension 1349. Le compte du bailliage de Chocques à l'Ascension 1349 est également un rouleau. ADPdc A 665.

7. 6,11 folios en moyenne de 1324 à 1347. La moyenne est certes faussée par le compte de la Toussaint 1346, incomplet, mais dont l'étude du plan, comparée à ses prédécesseurs, indique qu'il ne devait comporter qu'un folio de plus que les 5 conservés. ADPdc A 651-1.
8. Dans les comptes en rouleaux, on se contente d'indiquer la somme des dépenses de travaux, en précisant que les parties en sont rendues à part : Ainsi au compte de la Toussaint 1341 : « et pour ouvrages fais en ce terme dont les parties sont devers la court : IIC XXVI l. V s. II d. ». ADPdc A 606-3. En 1358-1359, les oeuvres couvrent 19 folios, soit la moitié du compte !
9. C'est notamment le cas des pensions et gages, dont le volume diminue de moitié entre 1384-1385 et 1385-1386.
10. Notamment dans le paiement de certaines parties par décharges et assignations, qui conduit à des réorganisations des chapitres en 1388-1391.
11. En fin du compte de la Chandeleur 1347, une note de type « memoire » précise ainsi : « memoire de rapporter aux comptes de l'ascension prochain la valeur de le terre qui fu Willaume de Cou [effacé] en laquelle terre il a eu en l'aoust d'aen passe ble laquelle n'estoit point batus a ces presents comptes de le candeleur ne n'aportent point l'estimacion des garbes ». A 654-2.
12. Je renvoie sur ce chapitre à ma thèse : Jean-Baptiste Santamaria, *La Chambre des comptes de Lille de 1386 à 1419. Essor, organisation et fonctionnement d'une institution princière*, université Lille 3, 2009, non publiée, p. 139-140.
13. ADN B 15286-2, f°9.
14. Compte courant de l'Ascension 1385 à la Toussaint 1386. ADN B 15287.
15. « <Deniers bailliéz tous comptans> Roye pour ce qu'il est mis au net cy apres [...] <soit mis cy apres en deniers paiez par mandement de monseigneur> [verso :] <Autres deniers paiez tant par mandement de monseigneur <comme pour dons et remissions>> Royé pour ce que ce chapitre est mis en autre et meilleur fourme cy apres ». Compte courant en 1390-1391. ADN B 15292, f°26 r° et v°.
16. « Il est ordené par monseigneur le chancellier et le conseil estans a Hesdin ou mois de decembre M CCC III<sup>xx</sup> et dix que les avaines deues a monseigneur a Hesdin dont le compte est rendu cy apres ou nom de Willaume Lescot qui par long temps a esté colecteur d'icelles a la descharge du receveur dudit Hesdin seront doresnavant receues par le receveur ordinaire dudit Hesdin et a ses charges et perilz et non par ledit Willaume ne autres senz ce que le dit receveur ordinaire ait aucun accroissement de gaiges pour la dite cause, et sera tenuz d'en rendre bon et loyal compte chacun an en son nom, comme de raison appartendra, et en l'ordinaire de ses comptes ainsi qu'il est acoustumé ». Compte courant du 1<sup>er</sup> septembre 1388 au 24 juin 1389. ADN B 15290, f°28.
17. Le plus souvent, les comptes forment un volume compris entre 28 et 38 folios.
18. Le calcul repose sur les dimensions de chaque feuille de parchemin pour les comptes de 1324-1325, et sur les dimensions de chaque cahier, rapporté au nombre de feuilles, pour les comptes de 1381-1382.
19. Compte de l'Ascension 1347. ADPdc A 655-2.
20. Et ce déjà pour les années 1385-1388 : ADN B 15287-15289. La netteté de l'écriture, le soin porté aux titres s'améliore encore ensuite, à partri de 1388-1389 et donne même lieux à quelques légers travaux d'ornementation sur les lettrines, à l'instar des fleurs de lys sur le C majuscule ouvrant le compte de 1390-1391. ADN B 15290-15291.
21. ADPdc A 606-3.
22. ADN B 15272-1, f°7.
23. « Pour le parquemin du clerc a faire et a doubler les comptes ordinaires pour tout l'an au parisis LX s. » ADN B 15284-2, f°17 v°.
24. ADN B 15285-2.

25. « Pour le parkemin des oeuvres a faire les comptes doubles pour toute l'annee LX s. » ADPdc A 669-1, compte de la Toussaint 1349 à la Chandeleur 1350.
26. « Au clerc de la recepte pour le parquemin affaire et doubler les comptez des ouvrages pour tout l'an a ce terme LX s parisis et pour le terme de le candelier dores a un an l'an CCC IIII<sup>XX</sup> III lors oublie a metre en compte et pour ceste cause si qu'il puet apparoir par les comptez dudit terme pour ce LX s. parisis sont VI l le franc XVI s qui vallent monnoie de ce compte VII l X s. » ADN B 15286-3, f°31v°.
27. « Au clerc de la recepte pour le parquemin a faire et doubler lez comptes ordinaires de le dite recepte pour tout l'an LX s. » ADN B 15287, f°20.
28. « Au clerc de la recepte pour le parquemin a faire et doubler les comptes ordinaires de la recepte pour tout l'an LX s. » ADN B 15292, f°31v°.
29. 2,3 m<sup>2</sup> en 1324-1325, et 2,6 m<sup>2</sup> en 1346-1347.
30. En 1366, le clerc touche ainsi 60 sous supplémentaires pour avoir été entendre avec le maire et les échevins les comptes annuels des taverniers d'Hesdin afin de vérifier que le montant des assises déclaré au prince était exact. Le comte d'Artois touchait le quart des assises urbaines. ADN B 15274-1, f°8.
31. ADPdc A 606-3.
32. Hormis pour le compte de la Chandeleur 1341, avec de 15 à 17 points. ADPdc A 602-5.
33. Compte de l'Ascension 1325, compte de la Toussaint 1325 (avec des variations entre 19 et 21 bandes), et comptes suivants des années 1340-1341.
34. Les comptes de la Chandeleur, de l'Ascension et de la Toussaint 1341 manifestent une certaine désinvolture dans la superposition, alternant l'une et l'autre possibilité, voire un changement de superposition sur une seule couture, comme c'est le cas entre les 2 premiers folios du compte de l'Ascension 1341. A 602-5, A 604-3 et A 606-3. Reste que les comptes des années 1346-1347. Présentent également une certaine désinvolture, avec des changements de superposition sur une même couture pour la Toussaint 1346 et la Chandeleur 1347.
35. Compte du terme de l'Ascension 1347. ADPdc A 655-5.
36. « Hesdin. Pour la court [Autre main :] Depuis l'ascension CCCIIII<sup>XX</sup> V jusques a la Saint Jehan Baptiste ensuivant ou dit an. Et d'icelle feste usques a la saint Jehan Baptiste ensuivant CCC IIII<sup>XX</sup> et VI inclus . Rendu a court par Colart Rumet receveur illec. [Autre main] Item pour II ans fenissant a la saint Jehan CCC IIII<sup>XX</sup> et huit inclus [...] Pour la court. Couverture du registre B 15287.
37. Ainsi sur la couverture du B 15274, et afin de désigner la période couverte par les registres B 15274-15276 : « 1366 jusques 1373 ».
38. 32 mm sur 25
39. « H [...]//557 » ADN B 15283.
40. Le procédé est particulièrement visible au niveau des déchirures. ADN B 15272.
41. Une couverture mégissée a été enduite d'une préparation à base d'un bain de farines et de jaunes d'oeufs, donnant une couleur blanchâtre, et assurant souplesse et solidité à la couverture. C'est là la pratique la plus courante au XIV<sup>e</sup> siècle. Jacques Lemaire, *Introduction à la codicologie*, Louvain-la-Neuve, 1989, p. 95.
42. 368x310 mm pour le compte B 15272.
43. Le système est employé tout au long de la série.
44. Les écritures sont lisibles sur les bandes torsadées défaites, notamment sur le registre B 15283
45. Réglure lisible sur la couverture des comptes de l'Ascension 1384 à l'Ascension 1385. B 15286
46. T : Toussaint. C : Chandeleur. A : Ascension.
47. Les termes de la Toussaint 1366 et de la Chandeleur 1367 se suivent au 2<sup>e</sup> cahier du compte B 15274-1, de sorte que le f°14 du B 15274 appartient au compte de la Toussaint, mais que le f°15, compris dans le même cahier, relève déjà du compte de la Chandeleur.
48. Entre les termes de la Toussaint 1367 et ceux de la Chandeleur 1368. ADN B 15275-1 et 2.

49. C'est ce que montre l'étude de la période bourguignonne, où la Chambre est harcelée de demandes au sujet de tel ou tel paiement tardif, et où les comptables attendent souvent des mois et fréquemment plus de 4 ans avant d'obtenir du prince toutes les pièces justificatives. Jean-Baptiste Santamaria, *La Chambre des comptes de Lille. Essor, organisation et fonctionnement d'une institution princière*, thèse de doctorat, Lille, 2009, p. 414. Ce qui pouvait également être du fait des receveurs, qui ne disposaient pas non plus toujours des quittances pour les paiements qu'ils avaient effectués. Certaines pièces purent ainsi être rendues après plus de 20 ans dans la recette de Saint-Omer. *Ibid.*, p. 421.

50. Le 5<sup>e</sup> cahier comporte une composition baroque, qui renvoie certainement à des ajouts progressifs : le bifeuillet A contient les 4 autres et ceux-ci ne sont pas tous emboîtés : B est seul, suivi de C, D et E emboîtés l'un dans l'autre.

51. Le premier compte est formé d'un cahier de 4 bifeuillets et d'un folio simple ; le suivant de 2 cahiers de 4 bifeuillets, le troisième d'un cahier de 4 bifeuillets et d'un de 2.

52. Compte de 1385-1386.

53. Compte de 1388-1389.

54. Si le compte de 1386-1387 est formé d'un cahier simple, le suivant témoigne d'ajouts destinés à compléter le compte. En effet, 2 bifeuillets ont été ajoutés dans le cahier de 12 bifeuillets formant l'essentiel du compte (entre les côtés droits des bifeuillets I et J), afin de terminer le compte des espèces sans entamer de nouveau cahier (f<sup>o</sup> 22-25). Enfin un feuillet fut ajouté après le cahier, pour terminer le compte des grains (f<sup>o</sup> 29).

55. Le compte de 1390-1391 présente en effet 1 grand cahier de 15 bifeuillets, auxquels on a ajouté 1 folio et un bifeuillet (aux f<sup>o</sup> 3 et aux f<sup>o</sup> 27-28). Or les folios 27-28 ainsi ajoutés concernent des chapitres que les gens des comptes avaient voulu voir rédigés à part. Enfin, la redistribution de certaines parties a conduit à l'insertion de 3 feuillets simples entre ce premier cahier et un second de 4 bifeuillets, manifestant un certain désordre dans la composition, notamment du aux modifications entraînées par les demandes de la Chambre.

56. Ce compte est formé d'un premier cahier de 15 bifeuillets, suivi d'un feuillet simple et d'un cahier de 4 bifeuillets.

57. Patrice Beck, *Archéologie d'un document d'archives. Approche codicologique et diplomatique des recherches des feux bourguignons (1285-1543)*, Paris, 2006, notamment p. 75. Du même auteur et plus spécifiquement consacré à un document de type comptable, et constatant le même phénomène : « Codicologie d'un compte de châtelain bourguignon : Michel Girost et les pressoirs de Chenôve (1401-1404) », *Comptabilité(S)*, 1/2010, URL : <http://comptabilités.revues.org/76>.

58. Jacques Lemaire, *Introduction à la codicologie*, Louvain-la-Neuve, 1989, p. 95.

59. ADN B 15287, f<sup>o</sup> 2, 9, 26 et 27.

60. Dans le compte fini le 24 juin 1388, on observe au f<sup>o</sup> 18 ces piqûres de rappel en haut à droite et en bas à droite au recto, ainsi que sur tous les folios suivants qui forment le même cahier, mais pas sur le dernier folio, qui fut ajouté séparément pour finir le compte.

61. Dans le compte de la Chandeleur 1384, les écarts entre lignes verticales sont ainsi inversés entre recto et verso : 51 mm + 3 + 192 + 2 + 59 contre 59 + 3 + 192 + 2 + 51. ADN B 15283-3. Cependant, bien souvent, le clerc parvient à respecter une symétrie : le compte suivant, pour l'Ascension 1384, présente ainsi des écarts entre les lignes verticales : 56 + 4 + 187 + 3 + 56 contre 57 + 4 + 188 + 2 + 55.

62. Comptes des années 1389-1390 et 1390-1391. ADN B 15291-15292.

63. ADN B 15272-1.

64. Jusque 46 piqûres pour les lignes horizontales du compte fini à la Toussaint 1366. ADN B 15274-1.

65. C'est particulièrement visible à la Toussaint 1366. *Ibid.*

66. Le compte de l'Ascension 1381 témoigne de la singularité de la méthode employée par le cleric Adam Baudet, méthode à laquelle il demeurera fidèle aux comptes suivants. ADN B 15283 et suivants.
67. C'est par exemple flagrant sur le registre B 15275.
68. Le f°1 du compte fini à la Chandeleur 1341 ne comporte quasiment plus de trace de cette mine. ADPdc A 602-5. Reste que les autres folios, comme ceux des comptes en rouleaux suivants, laissent apparaître des marques particulièrement visibles
69. Patrice Beck, *Archéologie d'un document d'archives. Approche codicologique et diplomatique des chartes des feux bourguignonnes (1285-1543)*, Paris, 2006, p. 89.
70. L'insertion du développement sur la terre de Conchi conduit Adam Baudet en 1382 à utiliser deux espacements de lignes horizontales, l'un standard, et l'autre resserré pour ce texte qu'il s'agissait d'introduire sans perturber l'ordre prévu pour la rédaction. Compte de la Chandeleur 1382, ADN B 15283-3, f°1.
71. Du premier au dernier compte de la série, on retrouve cette division.
72. Le premier folio de chacun des comptes de l'année courant de la Toussaint 1324 à l'Ascension 1325 ont ainsi entre leurs lignes verticales un espacement respectant ce schéma : 21 + 4 + 206 + 10 + 59 (terme de la Chandeleur 1325), 29 + 7 + 145 + 16 + 75 (Ascension 1325), 29 + 3 + 159 + 12 + 78 (Toussaint 1325).
73. ADPdc A 604-3.
74. ADN B 15272-1.
75. Compte de la Toussaint 1381 à la Chandeleur 1382. ADN B 15283-3. Voir tableau.
76. ADPdc A 602-5.
77. On retrouve des données voisines pour les années 1346-1347.
78. On donnera pour exemple le compte de la Toussaint 1346, dont la dimension des marges de tête, hauteurs de la colonne de texte et marges de pied est assez voisine : 13 + 769 + 26 (f°1) ; 8 + 814 + 4 (f°2) 10 + 235 + 43 (f°3) ; 8 + 703 + 15 (f°4)
79. B 15283 et B 15284.
80. Le compte de 1386-1387 fait apparaître une marge de tête au premier cahier de 33 mm, contre 15 pour le verso du deuxième cahier de 1389-1390.
81. C'est la technique employée pour les derniers comptes de 1386-1390.
82. C'est le cas entre les deux cahiers du compte de la Toussaint 1382. ADN B 15284-2.
83. Les dimensions moyennes sont les suivantes : 22,7 mm de marge de tête, 296,9 mm de hauteur de la colonne de texte, 38,4 mm de marge de pied.
84. Patrice Beck, *Archéologie d'un document d'archives...*, op. cit., p. 85.
85. Henri Jassemin, *La chambre des comptes de Paris au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1933, p. 112-113.
86. Au compte de l'Ascension 1341, 4 notes sont visibles. On rencontre ainsi un *debz*, abréviation bien connue des Chambres des comptes signalant qu'une lettre ou un paiement sont manquants, ce qui est bien le cas. Il pourrait donc s'agir d'une note de reddition de comptes. Mais d'autres notes relèvent davantage d'une indexation, comme la mention « Mises des baillis » devant trois dépenses. ADPdc A 604-3. Au compte de la Toussaint 1341, on relève deux notes de vérification. La plus explicite est au f°4 : on a inscrit « Subsidies » en face d'une recette. Reste qu'on n'est nullement dans la configuration des notes marginales surabondantes présentes dans les comptes en registres. ADPdc A 606-3.
87. Terme de la Chandeleur 1326. ADPdc A 441-4.
88. On relève la première utilisation de ce principe au compte de l'Ascension 1341. A 604-3.
89. On l'abandonne pour le compte de la Chandeleur 1347. Seule une majuscule indique le commencement d'une nouvelle partie. ADPdc A 654-2.
90. Ce schéma se vérifie sur l'ensemble des rouleaux.

91. Le clerc a ainsi laissé 3 lignes entre le titre du compte et le titre du premier chapitre, encore 3 lignes entre ce titre et la première partie du chapitre, puis encore trois lignes entre la dernière partie et la somme, puis 5 lignes entre cette somme et le titre suivant. ADPdC A 438-2.
92. Les dépenses du bailliages, ou mises de baillies, sont ainsi coupées par 3 lignes en plein milieu.
93. ADPdC A 602-5.
94. Exercice courant jusqu'à la Toussaint 1358. ADN B 15272-1.
95. Exercice courant jusqu'à la Toussaint 1366. ADN B 15274-1.
96. C'est par exemple le cas du compte de la Toussaint 1358 en recette de forfaitures, au sujet d'un curé de Humbert ayant pris contre une rente 12 journées de terre. « Soit sceu qui sont hoir Peron Gaut et soit li somme recouree jusques a LXIII s IIII d. ». Les abréviations bien connues, comme les fameux *Dz lram*, signalant l'absence d'une pièce justificative, s'y rencontrent également ADN B 15272-1.
97. C'est notamment pour les longs chapitres relatifs aux travaux du château d'Hesdin. Compte courant jusqu'à la Chandeleur 1382. ADN B 15283-3.
98. Dans la gouttière droite notamment : c'est par exemple le cas dans le compte de la Toussaint 1366. ADN B 15274-1.
99. Henri Jassemin, *La Chambre des comptes...*, op. cit., p. 111 et 129 ; d'une manière générale, la tendance à l'uniformité a été soulignée dans les études récentes, ainsi que lors des journées d'études d'où est issue la présente publication. Olivier Mattéoni, « Vérifier, corriger, juger. Les Chambres des comptes et le contrôle des officiers en France à la fin du Moyen Âge », *RH*, Paris, T. CCCIX/1, 2007, p. 31-69, p. 55.
100. Compte courant jusqu'à l'Ascension 1382. ADN B 15284-1.
101. On citera pour exemple, en raison de sa relative régularité dans l'emploi du procédé, le compte du terme de l'Ascension 1369. ADN B 15276.
102. ADN B 15272-1.
103. Compte de l'Ascension 1382. ADN B 15284-1.
104. En recette, les chapitres de rentes héréditaires, de rentes muables, de ventes de bois se terminent par un espace vierge jusqu'en fin de page. Mais cela n'est pas systématique pour les suivants, en particulier lorsqu'un chapitre s'arrête en début de page, comme celui des « gaiges et pencions » au f°12 v°, suivi au même verso de celui des « ouvraiges ». Compte courant du 1<sup>er</sup> septembre 1388 au 24 juin 1389. ADN B 15290. Au compte suivant, le report concerne essentiellement les chapitres suivant un chapitre ayant atteint les deux tiers de la page. ADN B 15291.
105. La régularité des espacements et de la mise en page est croissante entre les années 1382 et 1388. Ainsi, le même Adam Baudet entre le compte de l'Ascension 1383 et celui de la Toussaint 1383 multiplie les efforts : il n'ajoute plus de texte en fin de folio, distingue la première lettre des parties en la plaçant à gauche de la gouttière gauche, et régularise davantage l'espacement entre chapitres (3 à 4 lignes le plus souvent).
106. En haut à gauche de la marge de tête, on lit au compte de la Toussaint 1358 : « Hesding » et la date du terme à droite. ADN B 15272-1. Le procédé est attesté aux comptes suivants jusqu'encore dans les années 1360 au moins.
107. Les mentions sont encore lisibles au compte courant en 1386-1387, et disparaissent au suivant. ADN B 15288-15289.
108. Les comptes de Guy Guilbaut sous Jean sans Peur sont ainsi foliotés : ainsi de l'exercice courant du 25 juin 1410 au 24 juin 1411. ADN B 15321.
109. Les mentions d'autres comptes dans les notes marginales de la recette générale de toutes les finances sont ainsi très différentes entre les comptes rendus à Dijon et ceux rendus à Lille : les premiers comportent une précision au folio près, pas les seconds. On opposera ainsi le compte de

l'année 1405-1406, rendu à Lille, aux comptes suivants rendus à Dijon. ADN B 1878, ADCO B 1547 et 1554.

**110.** Terme de la Chandeleur 1368. ADN B 15275-1.

**111.** Terme de l'Ascension 1369. ADN B 15275-5. Terme de l'Ascension 1381. ADN B 15283-1

**112.** Terme de la Toussaint 1384. ADN B 15286-2.

**113.** Jean-Baptiste Santamaria, *La Chambre des comptes de Lille...*, op. cit., p. 141-155.

**114.** Les comptes entendus en octobre 1385 voient la mention écrite à gauche, le compte suivant déposé le 5 février 1386 porte sa mention à droite. C'est le modèle qui s'imposera. Il est plus aisé à consulter lorsqu'on feuillette le registre, puisque la date est toujours écrite sur le recto du premier folio. ADN B 15286-2 et 3, B 15287.

**115.** La chronologie en est étrange : la réception du compte de 1386 le 18 décembre 1387 est en français, celle du compte suivant en latin date du 10 octobre 1388. Ce n'est qu'ensuite que l'usage du français s'impose définitivement.

**116.** « Soit répondu es compte ensuivant de la confiscacion du seigneur de Tesselles et ses complices, montant a IIII<sup>c</sup> livres de terre, dont mencion est faite plus a plain ou compte de Hesdin feni a la Saint Jehan Baptiste IIII<sup>xx</sup> et XII [Autre main :] Il en est chargie ou compte ensuivant ». Fin des recettes, compte courant du 25 juin 1393 au 24 juin 1394. ADN B 15295.

**117.** La fin du compte du terme de l'Ascension 1367 est un bel exemple de cette désinvolture. ADN B 15274-3.

**118.** ADPdc A 604-3, f°2 et 3.

**119.** On distinguera ainsi les comptes des années 1350-1360, où les exemples ne manquent pas (notamment pour le compte de l'Ascension 1367), à ceux de la main d'Adam Baudet, surtout après 1386.

**120.** Lettre de Philippe VI datée de Vincennes, le 4 octobre 1337 faisant remise au duc de Bourgogne de 18000 l. parisis empruntés pour ses guerres, et retirant la main royale de l'Artois où étaient assignés ces paiements, contre le remboursement de 5000 livres par an. ADPdc A 78.3.

**121.** Lettre de Philippe VI du 2 décembre 1346 adressée aux bailli et receveur d'Amiens les informant que l'Artois est mis dans la main du roi, du consentement du duc de Bourgogne, les officiers demeurant en poste. ADPdc A 83-21.

**122.** Bernard Delmaire, *Le compte général du receveur d'Artois...*, op.cit., compte du receveur d'Artois courant du 22 juillet 1297 au 1<sup>er</sup> novembre 1297.

**123.** « *Auditus apud Attrabaturn XXIX april CCC XLVIII in presencia Johanis de Hangesto consiliari et magistri compotorum dicti regis commissaris ad audiend compotos comitatus attrabatensis ac domini Roberti de Lugney thesauri Cathlan* ». ADN B 15270, f°11. Les mêmes s'affairent à entendre le compte de la châtellenie d'Arras courant jusqu'au 18 septembre 1347, le 8 mai 1348 à Arras. ADPdc A 657.

**124.** Il est appelé maître Yves de Conne, chanoine de Saint-Quentin, dans un mandement du gouverneur d'Artois Jean Gonnellieu à Regnault Levoul pour le paiement des commis à l'audition des comptes en Artois et Boulonnais de par la reine, mandement daté du 24 juillet 1358. ADPdc A 685.

**125.** Quittance du 10 janvier 1362. ADPdc A 692.

**126.** Il est désigné dans le mandement du 24 juillet 1358 par ce titre, et est alors également commis à l'audition des comptes d'Artois. ADPdc A 685.

**127.** Une quittance du 22 septembre 1366 nous indique ainsi qu'il fut envoyé de Dijon à Conflans puis Arras entendre les comptes d'Artois. Il est alors qualifié de clerc et conseiller du roi et de la comtesse. ADPdc A 721.

**128.** Il est mentionné en clôture du compte du receveur d'Arras fini à l'Ascension 1371 : « *Auditus fuit iste compotus Attrebat. XXVI die augusti LXXI per magistrum Johannem Biset et me J. Blarye* ». A 745.

**129.** Il est cité dans le mandement du 24 juillet 1358.

**130.** Quittance de Robert Ghelluy du 28 avril 1348 pour un paiement relatif à un voyage sur ordre du gouverneur d'Artois « aux comptes de le dicte conte des termes de le Toussaint et de le

Candelier par l'espace de XXV jours commençans le XXIII<sup>e</sup> jour de march et fenissans le XVIII<sup>e</sup> jour d'avril, pour moy, mon clerc, mon valet et mes deuz chevaux XVI s. par jour a moy taussés par monseigneur le gouverneur. » ADPdc A 664.

**131.** Quittance de Robert Ghelluy, clerc, donnée au receveur général d'Artois le 27 mai 1331. ADPdc A 517.

**132.** C'est ainsi qu'il est désigné lorsqu'il est commis maître de l'hôpital d'Hesdin le 26 octobre 1346. ADPdc A 83-26.

**133.** Quittance du 12 juin 1364, ADPdc A 709.

**134.** Compte courant de l'Ascension à la Toussaint 1369. ADN B 15275. Sur ce sujet : Jean-Baptiste Santamaria, *La Chambre des comptes de Lille...*, op. cit., p. 128.

**135.** A 436-1, A 438-2, A 441-4.

**136.** Nombre de baillis d'Hesdin, que ce soit du temps où ils sont en charge du compte ou non, sont mentionnés comme chevaliers ou écuyers. Wistasse de Cochove est chevalier lorsqu'il est mentionné comme bailli à l'Ascension 1306 (ADPdc A 107), Pierre du Plaisie est chevalier lorsqu'il exerce les fonctions de bailli entre l'Ascension et la Toussaint 1341 (A 606-3), Pierre de Cohen est dit écuyer en 1346-1347 (A 654-2), Guy de Goy ou Gouy, sire de La Falesque, est également écuyer, lorsqu'il est commis le 2 octobre 1358 (A, ainsi que Jean du Ploich, en poste en octobre-décembre 1365 (A 717-155). Dans les autres bailliages, on mentionnera Gilles de Bléty, chevalier et bailli d'Arras à la Toussaint 1334 (A 541), Guilbert de Nédonchel, chevalier et bailli d'Eperlecques et Saint-Omer à l'Ascension 1337 (A 561), Henri Le Masier, également bailli de Saint-Omer (A 766), ou encore Enguerran, sire de Biaulo, bailli de Saint-Omer en octobre 1347 (A 84-6), Pierre de Cohen, bailli d'Arras et Lens en décembre 1354 (A 86-28). Sont dits écuyers Colart du Bos, bailli d'Aire en septembre 1364 (A 92), Jean de Vaulx, bailli de Béthune et Beuvry en juin 1370 (A 97)...

**137.** Compte de Mathieu Le Reniaume, receveur de Remy, terme de la Toussaint 1327. A 460.

**138.** Le compte de la Toussaint 1336 est rendu par Baudouin Le Wastelier, receveur, Enguerran de Louvencourt étant bailli (A 555).

**139.** Il s'agit de Guillaume Le Roux, Jean de Thélou étant bailli (A 561).

**140.** Voir les comptes sous la cote A 639.

**141.** - Le 10 avril 1350, un receveur est attesté à Saint-Omer et Tournehem, et en 1354-1355, après une série de lacunes documentaires, on constate que les receveurs sont présents dans tous les bailliages. A 670 et A 680.

**142.** Quittance de Colart Le Vacque, bourgeois d'Hesdin, datée du 20 novembre 1370. ADPdc A 741.

**143.** Commission de receveur donnée à Colard Rumet, le 12 février 1371. ADPdc A 98. Le même jour, c'est un certain Gilles du Belt, bourgeois de Saint-Omer, qui est nommé receveur de Saint-Omer. *Ibid.*

**144.** Un certain Huon de Dourrier est qualifié de « clerc de la baillie de Hesdin », Compte courant de la Chandeleur à l'Ascension 1325. ADPdc A 438-2.

**145.** « A Jehan de Doullens et au clerc le receveur pour leurs despens d'aler a Aubin le nuit Saint Nicolas d'este pour recoellir les arrierages des avoueries d'Aubin et pour une mue d'avaine aportee d'Aubin à Hesdin XV d. ». ADPdc A 604-3.

**146.** C'est le clerc du receveur qui est envoyé à Arras pour « parler à li de plusieurs besongnes » durant l'exercice courant de la Chandeleur à l'Ascension 1347. ADPdc A 655-5.

**147.** Il est alors au service de Colart Le Vacque, commis le 2 octobre 1358 ADN B 15272-1, f°6v°.

**148.** Il a entre temps servi Mathieu de La Vacquerie commis le 19 septembre 1369, et est encore appelé « clerc de le recepte » dans le compte courant de la Chandeleur à l'Ascension 1381. ADN B 15276 et B 15283-1.

**149.** Adam Baudel, dit Adam de Houssel ou Adam de Houssel ou de Le Houssel est attesté le 25 novembre 1384 dans une quittance signée de sa main, où il se désigne comme clerc de la recette

d'Hesdin (ADPdC A 800). Il succède le 17 juillet 1388 à son maître Philippe Lescot à la recette des bailliages d'Avesnes, Aubigny, Quiéry. Il tient le premier compte de cette recette du 17 juillet 1388 au 17 juillet 1389, et reste en fonction au moins jusqu'au 17 juillet 1392 (ADN B 14293-14297). Il est par ailleurs receveur de Beuvry et Chocques à partir du 25 juin 1395 et jusqu'au 24 juin 1406 : (ADN B 15043-15072). Le plus étonnant est qu'entre 1388 et 11389 au moins Baudel demeure clerc de la recette d'Hesdin : ADN B 15290, f° 24.

**150.** Une ordonnance royale du 23 décembre 1454 tenta de mettre fin à ces pratiques. H. Jassemin, *La Chambre des comptes...*, *op. cit.*, p. 113.

**151.** Une des premières mentions date de 1340-1341 : « A Sauwale du Huton receveur d'Artois païé par le main Wille de Suskerq Colart de Monst, leurs compaignons marchans du forestel de Hesdin du paiement qu'il devoient chest comme si qu'il appert par se cedula CII l. II s IX d paris » Toussaint 1340-Ascension 1341. ADPdC A 602-5.

**152.** Procédé extrêmement fréquent dans les années 1360. Pour exemple, en 1367 : « A monseigneur Regnault Lenoul receveur general de le conte d'Artois païét par le main monseigneur Ancel de Salins chevalier chancelier de ma dite dame par les lettres dudit receveur rendues a court donnees a Arras le XXI<sup>e</sup> jour de novembre XXXVII frans XXII gros. [marge : *reddit ad omnes stos CCCLXVII* »]. ADN B 15274-4.

**153.** On en arrive d'ailleurs à ce qu'une part essentielle de la recette soit ainsi distribuée directement sur les revenus de l'année, sans véritable centralisation de l'encaissement. Ainsi en 1387-1388 le montant atteint les 1816 livres, et bien souvent on avoisine les 1000 livres durant les années 1380. De sorte qu'il faut créer la catégorie des « officiers qui en doivent compter », afin d'aller vérifier que les sommes correspondent sur ces comptes, principalement du receveur de toutes les finances ou du maître de la chambre aux deniers.

**154.** Ainsi du voyage accompli par le receveur en 1385-1386. « Pour les despens du receveur qui ala a Lille devers messire Nicolas de Fontenay gouverneur des finances de monseigneur et par ses lettres de mandement pour monstrier l'estat de sa recepte ouquel voiage il demoura alant, demourant et retournant par XII jours parmi ce qu'il atendi ledit messire Nicolas qui estoit a Gand pour ce tauxé par ledit messire Nicolas et par ses lettres rendues a court pour lui II et II chevaux pour cascun jour I franc sont XII frans vallent IX l. XII s. ». ADN B 15287, f° 22.

**155.** La réorganisation en est particulièrement vigoureuse après la création de la Chambre des comptes : c'est en particulier le cas du compte de 1390-1391 où plusieurs titres de chapitres sont rayés par les gens des comptes pour être réorganisés. Ainsi f°26v° «Autres deniers païéz tant par mandement de monseigneur <comme pour dons et remissions>> Roye pour ce que ce chapitre est mis en autre et meilleur fourme cy apres ». Sont distingués à part les sommes à corriger sur d'autres comptes : f°27 « Deniers bailliez a officiers de monseigneur qui en doivent compter ».

**156.** On voit ainsi sur le compte de 1385-1386 qu'une vérification sur le receveur de toutes les finances Pierre Varopel n'a pas été effectuée (note a), tandis qu'une autre a bien eu lieu sur le compte du receveur général de Flandre-Artois Henri Lippin (note b) : la première donne lieu à une mention non soulignée, la seconde a été soulignée et complétée . a : « *super Pm Varopel* » ; b : « *super ipm Henricem* [Autre main :] Ilz sont rendus en son V<sup>e</sup> compte ». ADN B 15286-3, compte courant de la Toussaint 1384 à l'Ascension 1385.

**157.** Jean-Baptiste Santamaria, *La Chambre des comptes de Lille...*, *op. cit.*, p. 507-509.

**158.** C'est le cas du compte de l'année 1410-1411. ADN B 15321.

---

## RÉSUMÉS

L'évolution progressive des comptes tenus pour la recette du bailliage d'Hesdin en Artois au cours du XIV<sup>e</sup> siècle a entraîné leur radicale transformation, depuis des rouleaux de parchemins couvrant quelques mois jusqu'à d'amples registres reliant entre eux des séries entières de comptes annuels. Or parallèlement, le comté d'Artois changeait de main, passant notamment sous le contrôle des ducs capétiens de Bourgogne, de la monarchie française, du comte de Flandre, pour échoir finalement aux ducs Valois de Bourgogne. Les transformations institutionnelles ayant accompagné ces bouleversements, l'introduction de nouvelles méthodes de gestion comme les décharges et la standardisation opérée par les instances de contrôle ont entraîné une modification de l'usage de ces comptes, instruments de contrôle plus que de gestion. Les évolutions codicologiques constatées entre les années 1320 et 1390 renvoient à la complexification d'une ingénierie financière fondée sur les jeux d'écriture, donc la virtualisation de l'argent, exigeant un instrument indispensable au contrôle de flux financiers à une échelle dépassant les cadres de l'Artois. À partir des années 1380, les spécialistes en charge de ce contrôle, à savoir les gens des comptes, furent les catalyseurs de cette transformation codicologique entamée une cinquantaine d'années plus tôt.

The gradual change in accounts held for the recipe of the Bailiwick of Hesdin in Artois during the fourteenth century led to their radical transformation, from scrolls covering several months of detailed records linking a whole series of annual accounts. Yet at the same time, the County of Artois changed hands from particular under the control of Capetian dukes of Burgundy, the French monarchy, the Count of Flanders, to ultimately accrue to Valois dukes of Burgundy. The institutional changes that accompanied these political changes, the introduction of new management methods such as landfills and standardization carried out by the supervisory authorities, have resulted in a change of use of such accounts, instruments of control rather than management. Codicological trends observed between the years 1320 and 1390 refer to the complexity of the financial enginery based upon financial writing games, so the virtualization of money, demanding an indispensable tool to control financial flows on a scale exceeding the frameworks Artois. From the year 1380, the specialists in charge of this control, namely the people of the accounts, were the catalysts for this codicological transformation started fifty years ago rained.

Politische Unterbrechungen und Veränderungen der Rechnungskunst in der Vogtei von Hesdin am 14. Jahrhundert - Die Rechnungen des Rentamts der Vogtei von Hesdin im Artois haben sich grundlegend im Laufe des 14. Jahrhunderts verwandelt, seit Pergamentrollen, die nur einige Monate schreiben ein, bis zu weiten Registern, die unter ihnen völlige Reihen von Jahresabschlüssen verbinden. Nun parallel wechselte die Grafschaft von Artois, die besonders unter der Kontrolle der kapetischen Herzöge von Burgund, von der französischen Monarchie, vom Grafen von Flandern geht, um schließlich dem Herzog Valois de Bourgogne zuzufallen. Diese Verfassungsänderungen hatten diese Umwälzungen begleitet und die Einführung neuer Verwaltungsmethoden, wie die Entlastungen und die durch den Kontrolldienst operierte Standardisierung, hat eine Änderung des Gebrauches dieser Rechnungen fortgezogen. Dieser werden Kontrollwerkzeuge. Die zwischen den Jahren 1320 und 1390 festgestellten *Codicologie*-Entwicklungen enthüllen die Kompliziertheit eines Finanzengineeringes, die immer grösser ist. Dieses Engineering ist auf Schriftumbuchungen gegründet, das heißt eine Abstraktion von Geld, der ein unentbehrliches Werkzeug für die Kontrolle der Geldbewegungen in einem größeren Maßstab als Artois fordert. Ab Jahren 1380 waren die Spezialisten dieser Kontrolle, das heißt die

Richter der Rechenkammer, die Katalysatoren dieser Umwandlung, die fünfzig Jahre früher angefangenen hat.

Rupturas políticas y mutaciones contables en la bailía de Hesdin en Artois en el siglo XIV - La evolución progresiva de las cuentas de las rentas de la bailía de Hesdin en Artois al filo del siglo XIV se caracteriza por su transformación radical, pasando de unos rollos de pergamino que cubren algunos meses a unos voluminosos registros que reúnen series enteras de cuentas anuales. Al mismo tiempo, el condado de Artois cambió de soberanía, viviendo sucesivamente bajo el control de los duques Capet de Borgoña, la monarquía francesa, el conde de Flandes, para terminar en manos de los duques Valois de Borgoña. Estos cambios acarrearán transformaciones institucionales. Entre ellas, la introducción de nuevas formas de gestión como el descargo y la estandarización promovida por los órganos de control se tradujeron por una modificación del uso de las cuentas, instrumentos de control más que de gestión. Las evoluciones codicológicas observadas entre los años 1320 y 1390 reflejan el carácter cada vez más complejo de un control financiero basado en los juegos de escritura y, con ellos, la virtualización del dinero, lo que exigía un instrumento indispensable para el control de unos flujos financieros cuya escala superaba el marco territorial de Artois. A partir de los años 1380, los especialistas responsables de este control, los contadores, fueron los promotores de esta transformación codicológica iniciada unos cincuenta años antes.

## INDEX

**Schlüsselwörter** : Artois, Rechenkammer, Codicologie, Buchführung, Finanzen, Einnahmen

**Keywords** : Artois, Accounting Chamber, Codicology, Accounting, Finance, Recipe

**Palabras claves** : Artois, Contaduría Mayor de Cuentas, codicología, contabilidad, hacienda, cargo y descargo

**Mots-clés** : Artois, Chambre des comptes, comptabilité, codicologie, finances, recette

## AUTEUR

### JEAN-BAPTISTE SANTAMARIA

Jean-Baptiste Santamaria, ancien élève de l'École Normale Supérieure de Lyon, agrégé d'histoire, docteur en histoire médiévale, est ATER à l'Université Lille 3 et enseigne dans le secondaire.